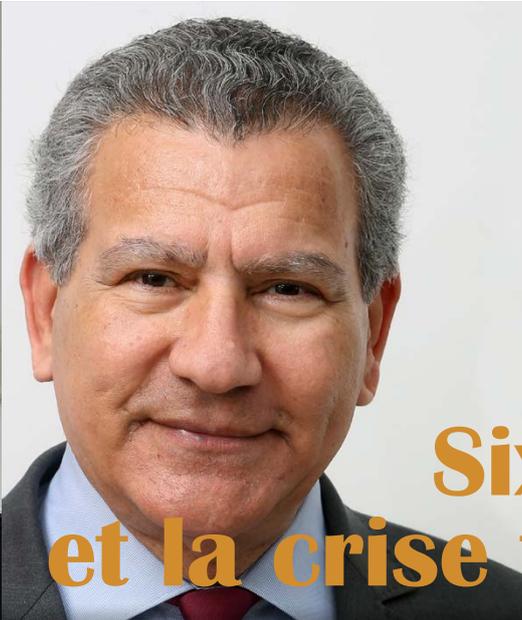
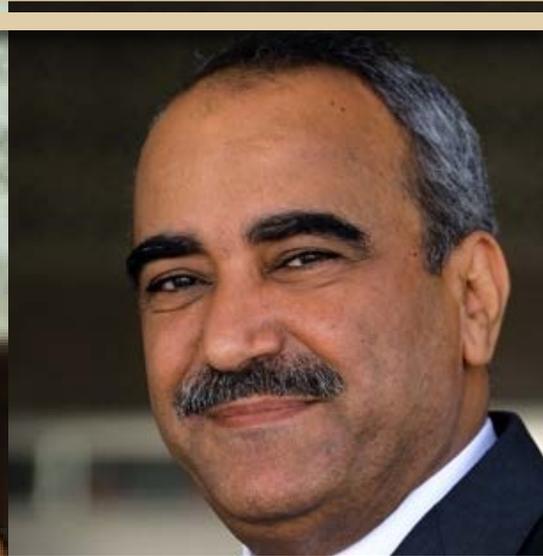
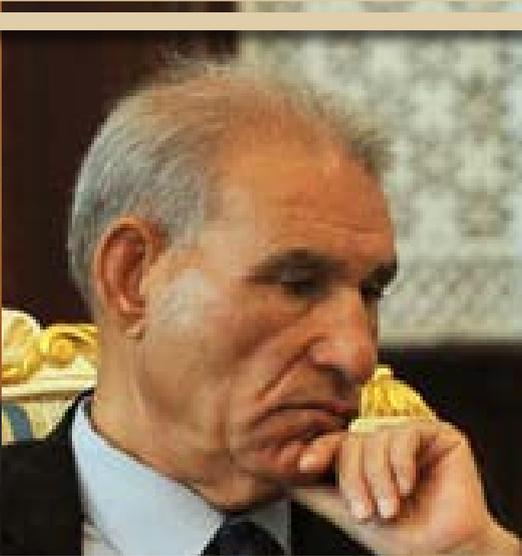


WEBMANAGERCENTER *Le mag*

webmanagercenter.com

Hebdomadaire n°31 du 03 Décembre 2020 - 3 Dinars



Six hommes et la crise financière

A LA UNE

Bureaux de change
1,1 milliard de
dinars collecté

ENTREPRISES & SECTEURS

La transformation
digitale du secteur
bancaire

LA TUNISIE QUI GAGNE

Intelligence Artificielle
Instadeep s'allie à
BioNTech

CULTURE

«Le disqualifié» de
Hamza Ouni

TRANSFORMATION DIGITALE

DES GRANDS INTERVIEWS DE
MINISTRES, DE CHEFS D'ENTREPRISES,
DE RESPONSABLES SECTORIELS ET
D'EXPERTS...

**+ INFOGRAPHIES
ET DOCUMENTS**

DÉCOUVRIR



w m c

HORS-SÉRIE



+ 200 PAGES

ADRESSE :

Rue Lac Victoria-Rés.Flamingo

les Berges du Lac - Tunis

Tél. : (+216) 71 962 775

(+216) 71 962 617

(+216) 21 18 18 18

(+216) 20 313 314

(+216) 55 313 314

Fax : (+216) 71 962 429

Email : img@planet.tn

www.webmanagercenter.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Hechmi AMMAR

RÉDACTEURS EN CHEF

Amel BelHadj Ali

Talal Bahoury

RÉDACTION

Moncef Mahroug

Ali Driss

Khmaies krimi

Hajer Krimi

Amani ibrahimi

Sarra Boudali

Aroua Ben Zaied

PHOTOS

Anis MILI

DESIGN INFOGRAPHIE

Hynd GAFSI

Hela AMMAR

DIRECTION COMMERCIALE

Meryem BEN NASR

ADMINISTRATION

Raja Bsaies

Walid Zanouni

FINANCE

Mohamed El Ayed

Prix : 3 Dinars

Abonnement annuel : 120 Dinars

(inclus 2 mois gratuits)

CopyRight

Internet Management Groupe - IMG

WEBMANAGERCENTER *Le mag*

Hebdomadaire n°31 du 03 Décembre 2020



Six hommes et la crise financière

Les anciens responsables et chefs d'entreprise conviés par la Commission des finances, de la planification et du développement de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) à un débat sur les «solutions possibles pour surmonter les difficultés financières dans le cadre du projet de loi de finances pour l'année 2021» ont proposé une dizaine de solutions pour sortir de l'impasse budgétaire.



LFC 2020: Chiffres et indicateurs

Le projet de loi des finances complémentaire (LFC) pour l'année 2020 est une demande du gouvernement visant à fournir un financement supplémentaire pour combler le déficit de l'ordre de 8,1 milliards de dinars dans le budget de l'Etat pour l'année 2020.



Tourisme : La priorité est au court terme afin de protéger le secteur de l'effondrement

«Actuellement, notre priorité est d'œuvrer sur le court terme afin de protéger le secteur du tourisme de l'effondrement et de préserver un nombre maximum d'entreprises touristiques, a affirmé le ministre du tourisme et de l'artisanat, Habib Ammar. Et de rappeler que ce secteur qui constitue un pilier de l'économie nationale et une vitrine du pays, ...



BOURSE



AFRIQUE



ACTUALITÉS



IDÉES & DÉBATS



SPORT

Feu vert pour le rachat par Carte de 39% du capital de l'UBCI

La Banque Centrale de Tunisie a donné son feu vert pour le rachat par carte de 39% du capital de l'UBCI détenu par BNP Paribas.

La transaction sera réalisée dès finalisation de toutes les modalités relatives à l'opération d'acquisition.



Dans l'impasse à cause d'un vrai faux problème

Le gouvernement tunisien est dans une impasse sans précédent. En effet, pour la deuxième fois en l'espace de quelques semaines, le gouvernement présente à l'ARP une loi de finances complémentaire nécessitant des ressources supplémentaires d'un montant important, et la Banque centrale de Tunisie (BCT) refuse le financement par injection de liquidités centrales.

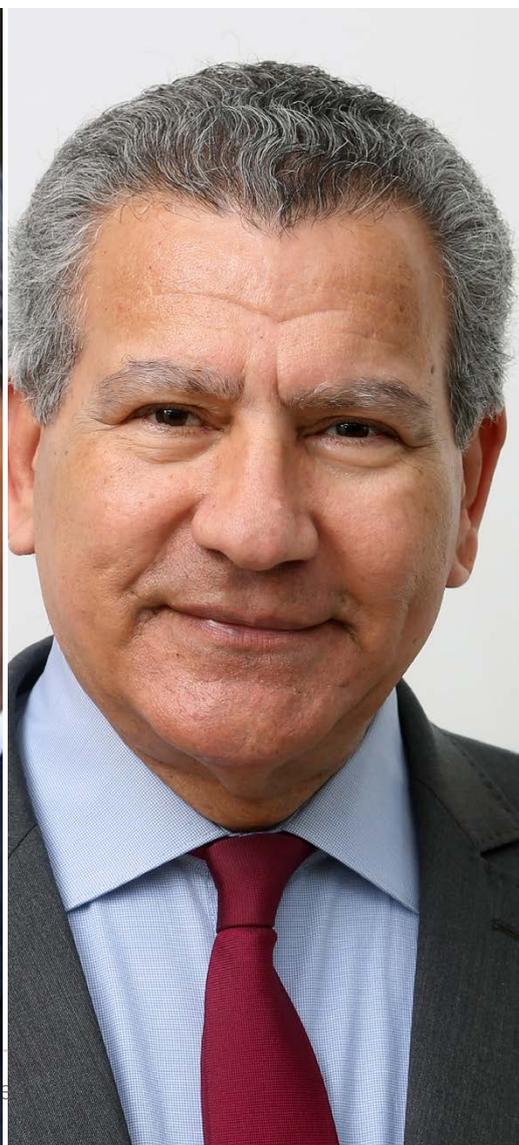
Six hommes et la crise financière

Les anciens responsables et chefs d'entreprise conviés par la Commission des finances, de la planification et du développement de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) à un débat sur les «solutions possibles pour surmonter les difficultés financières dans

le cadre du projet de loi de finances pour l'année 2021» ont proposé une dizaine de solutions pour sortir de l'impasse budgétaire.

Comment sortir de l'impasse budgétaire? Après avoir rejeté le projet soumis par le gouver-

nement, les députés ont voulu donner la parole aux experts, dont d'anciens ministres. A cet effet, la Commission des finances, de la planification et du développement de l'ARP a récemment organisé en 2020 un séminaire traitant des «solutions possibles pour surmonter les difficultés finan-





cières dans le cadre du projet de loi de finances pour l'année 2021 » ; séminaire auquel elle convie Taoufik Rajhi (ancien ministre auprès du chef du gouvernement chargé des Grandes réformes), Ridha Chalghoum (à deux reprises ministre des Finances, entre 2010 et 2011, et de 2017 à 2020), Fadhel Abdelkefi (ancien ministre du Développement, de l'Investissement), Taoufik Baccar (patron de l'agence PBR Rating, et ex-ministre du Développement économique, des Finances, et gouverneur de la Banque centrale de Tunisie), Abdelbasset Samari (chef d'entreprise -Robobat Afrique), Houcine

Dimassi (universitaire, ancien ministre des Finances) et Habib Karaouli (PDG de Capital African Partners Bank – CAP Bank).

“ Les experts ont été quasi unanimes à mettre en avant en premier la nécessité de réformer le système des subventions

Durant cet échange, une douzaine d'idées et de propositions ont été mises sur la table.

Dans leurs interventions, ces experts ont été quasi unanimes à mettre en avant en premier la nécessité de réformer le système des subventions aux produits de première nécessité et les finances publiques.

Le dispositif de subventions, d'abord. Fadhel Abdelkefi trouve problématique que **«les subventions n'aillent pas à ceux qui en ont besoin, surtout en ce qui concerne**

les produits de base et les hydrocarbures».

Habib Karaouli, Taoufik Baccar et Taoufik Rajhi appellent à revoir ce dispositif afin de mettre fin à cette situation. Ridha Chalghoum recommande de faire cela de «manière progressive».

“ Deux des experts ont même «osé» appeler à recourir à un remède à propos duquel les divisions en Tunisie sont très profondes : la privatisation.

La réforme des finances, ensuite. A cet effet, Habib Karaouli suggère de «prendre des mesures pour comprimer les dépenses, parmi lesquelles pourrait figurer le fait d'obliger les ministères à réduire leur budget de gestion, sauf pour les ministères chargés de l'Éducation, de la Justice, de la Culture et de la Santé». Une telle mesure

permettrait, d'après lui, d'économiser près de 3,5 milliards de dinars.

Houcine Dimassi envisage ce qui paraît à beaucoup envisageable aujourd'hui : que le gouvernement négocie avec l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) pour «reporter certaines augmentations salariales». Taoufik Rajhi est lui aussi pour la négociation, mais avec le Fonds monétaire international (FMI), dans le but de faciliter pour l'Etat tunisien sur le marché financier international.

Parmi les autres mesures que certains experts ont recommandé de prendre figure la réforme de l'Etat, la restructuration des entreprises publiques, la révision du modèle de développement, la «réduction des lourdeurs bureaucratiques», la négociation -encore une fois- avec les fournisseurs afin de reporter le règlement des impayés -mais sur ce point l'accord n'est pas totale, puisque l'un des intervenants conseille, au contraire, de payer les factures des opérateurs privés-, la réforme de la

fonction publique -dans le but d'en réduire la taille et, par conséquent, la masse salariale-, et la renégociation «certains aspects des accords de libre échange » (proposition de Abdelbasset Sammari).

Deux des experts ont même «osé» appeler à recourir à un remède à propos duquel les divisions en Tunisie sont très profondes : la privatisation. Il s'agit de Taoufik Baccar et Habib Karaouli qui sont d'accord sur la manière de mettre en œuvre cette solution. Les deux proposent de faire un tri parmi les entreprises publiques pour en privatiser quelques-unes et d'utiliser le fruit de leur cession pour financer la restructuration des autres.

Enfin, il est une idée que le p-dg a été le seul à lancer : que l'Etat lance un emprunt obligataire réservé aux Tunisiens Résidents à l'Etranger (TRE) afin de «renforcer leur confiance dans leur pays pour qu'ils contribuent à la réforme » nécessaire pour le redresser.

Moncef Mahroug



Tourisme

Serait-ce le bout du tunnel ?

De très bonnes nouvelles sont annoncées, en ce mois de novembre 2020, pour le secteur du tourisme, activité lourdement affectée par la Covid-19.

Est-il besoin de rappeler que, selon une étude d'impact de la Covid-19 sur le secteur, le tourisme tunisien va perdre, d'ici la fin de l'année, 27.000 emplois

tandis que l'activité hôtelière va régresser de 60%. Les nuitées baisseront à elles seules de 80%.

La première bonne nouvelle est la visite qu'effectue en Tunisie, du 24 au 27 novembre 2020, le secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le Géorgien Zurab Pololikashvili.

Objectif : appuyer, en cette période difficile, la destination Tunisie, affirmer la solidarité mondiale face à la pandémie et discuter avec les responsables du secteur des moyens de renforcer la résilience du secteur.

Il s'agit de prouver aux professionnels tunisiens qu'ils ne seront pas seuls à affronter les consé-



quences de cette pandémie. Dans ce contexte, une convention de coopération technique sera conclue entre l'OMT et le ministère tunisien du Tourisme et de l'Artisanat.

Des fonds pour relancer le secteur

La deuxième bonne nouvelle consiste en la signature, par la même occasion, le 25 novembre 2020, d'un accord de prêt en vertu duquel la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) accorde à la Tunisie 200 millions d'euros. Ce qui est à constituer

une bouffée d'oxygène pour un secteur touristique sinistré.

La troisième bonne nouvelle, c'est l'annonce, partout dans le monde, de l'arrivée à maturité de plusieurs vaccins contre la pandémie. Des laboratoires américains (Pfizer, Moderna...), russe (Spoutnik), mais aussi chinois, britannique ont annoncé la disponibilité de vaccins efficaces à des taux assez élevés.

Cela pour dire qu'une vaccination à grande échelle, comme l'a promis le groupe du G20, à l'issue de sa récente réunion en Arabie Saoudite sur la coordina-



5 millions de vaccins

La Tunisie a adressé des demandes pour l'acquisition de 5 millions de doses du vaccin contre le coronavirus, a indiqué, lundi, le ministre de la santé Faouzi Mehdi. Dans une déclaration à l'agence TAP en marge du lancement de la campagne nationale de vaccination contre l'hépatite A.

Le directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, Hechmi Louzir, avait déclaré, mercredi, que le ministère de la Santé s'emploie à ce que la vaccination contre le Covid-19 couvre 20% des tunisiens afin de réduire le nombre de contaminations et de décès dus à cette maladie.

Louzir avait indiqué que la stratégie développée par le ministère de la Santé vise à atteindre un taux de vaccination de 50% de la population, estimant que les premiers lots de vaccin seront disponibles en Tunisie au cours du deuxième trimestre de 2021.



tion de la réponse mondiale à la pandémie, ne manquera pas de booster la mobilité à travers le monde, et son corollaire, les flux touristiques. La Tunisie, destination touristique confirmée ne manquera pas d'en profiter.

Le gouvernement au chevet du secteur

Last but not least, le 18 novembre 2020, le gouvernement tunisien a décidé pour sa part une série de mesures en faveur des professionnels et travailleurs du secteur touristique.

Au nombre de ces mesures, l'octroi d'une prime mensuelle de 200 dinars aux employés qui se trouvent en chômage technique, le rééchelonnement de la dette relative aux cotisations de la sécurité sociale, jusqu'au troisième trimestre 2020, et l'exonération des pénalités de retard.

Autres mesures, la suspension à partir de janvier 2021 et pour six mois de la taxe appliquée aux agences de voyages au titre de la contribution au Fonds de développement de la compétitivité (FODEC) dans le secteur touristique, fixée à 2 dinars sur chaque siège proposé par les moyens de transport touristique, la prolongation du délai de dépôt des déclarations de l'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2019 et 2020 jusqu'au 31 décembre 2021, avec un

rééchelonnement du paiement à partir de janvier 2022 au profit des établissements touristiques et artisanaux.

Par ailleurs, les inscriptions sur la Plateforme digitale d'accompagnement des entreprises touchées par la Covid-19, exclusivement pour les établissements touristiques, ont été réouvertes sans l'obligation de se conformer aux conditions imposées aux autres secteurs, étant donné que le secteur touristique est parmi les secteurs les plus sinistrés.

Les professionnels veulent du concret

Pour la nouvelle présidente de la Fédération tunisienne de l'hôtellerie (FTH), Dorra Miled, qui s'exprimait lors d'une récente conférence de presse, «il est important que les textes d'application desdites mesures soient approuvés, en urgence, par l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) afin de fournir au secteur le soutien nécessaire au moment opportun».

Toujours selon elle, la FTH est en passe de présenter d'autres propositions allant dans ce sens en vue qu'elles soient disposées dans le projet de loi de finances au titre de l'année 2021.

Espérons qu'elle sera entendue.

Abou SARRA

Violence contre la femme 14000 signalements

Depuis le début de l'année jusqu'à aujourd'hui, mardi 24 novembre, environ 14 000 signalements ont été enregistrés dont la plupart sont liés à la violence contre la femme, a souligné Imen Zahouani Houimel, ministre de la Femme, de la Famille et des Seniors.

Dans ce sens, la ministre a indiqué que le ministère de l'intérieur a créé 128 unités spécialisées dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes qui ont reçu 65 000 plaintes en 2019 dont 3 370 ont été soumises au ministère de la justice. 2 500 affaires étaient liées à la violence conjugale. Quant au ministère de l'éducation, il a enregistré en 2019 environ 13 000 plaintes dont 800 sont liées à la violence scolaire.



BCT

1,1 milliard collecté par les bureaux de change manuel des devises

Près de 1100 millions de dinars (MD) ont été collectés, jusqu'à fin octobre 2020, par les bureaux de change manuel des devises, détenant une autorisation de la Banque centrale de Tunisie (BCT) pour exercer cette activité, soit l'équivalent de 7 jours d'importation, selon les statistiques de la BCT, obtenues par l'Agence TAP.

Ces chiffres montrent le rôle important de ces bureaux de change notamment, en termes de lutte contre la montée du marché de change parallèle et son impact

négalif sur l'économie du pays. En quelques mois, des résultats importants ont été réalisés en matière de collecte des devises par ces bureaux, portant le montant collecté de 447 millions de dinars en mai 2020, à 1100 MD à la fin d'octobre 2020, soit 1% du PIB.

Jusqu'à présent, 181 bureaux de change sont autorisés, par la BCT, dont 141 bureaux sont déjà actifs et répartis sur 18 gouvernorats. Le premier bureau est entré en activité en mars 2019, est celui de la Goulette.

La BCT souligne que les sommes de devises collectées sont orientées vers les circuits officiels, de manière à renflouer les réserves en devise de l'Etat. Ces bureaux de changes manuels ont permis de créer des emplois.

Leurs propriétaires doivent être formés pour obtenir un certificat délivré par l'Académie des banques et des finances.

Entre les années 2018 et 2020, près de 849 personnes ont suivi des sessions de formation dans ce domaine. Le contrôle du déroulement de l'activité de ces bureaux de change est assuré par la BCT, car les bureaux de change sont appelés à transmettre mensuellement, toutes les opérations réalisées, à travers le système d'échange d'information.

De même, ces bureaux sont soumis à des opérations de contrôle sur les lieux, effectuées par la BCT pour s'assurer de la conformité de leurs activités au règlements en vigueur. En cas d'infractions, l'autorisation peut être retirée.

Plusieurs textes juridiques encadrent cette activité notamment, la circulaire de la BCT n°7 de 2019 datée du 14 octobre 2019, qui permet à une personne physique d'ouvrir plus d'un bureau de change manuel.



Budget du ministère de l'Intérieur

Selon le rapport de la commission de l'organisation de l'administration et des affaires des forces porteuses d'armes, les dépenses du ministère de l'Intérieur ont été fixées à hauteur de 3,927 milliards de dinars sans compter les ressources propres des établissements publics, enregistrant une augmentation de 5%.

Les dépenses du département de l'Intérieur se répartissent comme suit:

- Dépenses relatives aux salaires: 3.379,148 millions de dinars.

ARP Examen du budget 2021

Les députés ont entamé, dimanche matin, l'examen du budget de l'Etat pour l'année 2021, et commencé leur travaux par l'examen du projet du budget de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP).

Les dépenses de l'ARP durant l'année 2021 ont été fixées, selon le rapport de la commission des finances, de la planification et du

développement, à 42839 mille dinars contre 43903 mille dinars en 2020, soit une baisse de 1064 mille dinars.

Les dépenses salariales (engagements et paiements) s'élèvent pour 2021 à 33558 mille dinars contre 33334 mille dinars, dans la loi des finances pour l'année 2020, soit une hausse de 224 mille dinars.

Les dépenses de gestion (engagements et paiements) pour l'année 2021 sont estimées à 5320 mille dinars contre 4994 mille dinars inscrits dans la loi des finances 2020, soit une évolution de 326 mille dinars.

Le projet du budget de l'ARP a fixé les dépenses des interventions aux alentours de 2031 mille dinars contre 1525 mille



Nomination

La ministre des Domaines de l'Etat et Affaires foncières, Leila Jaffel, a présidé, jeudi 19 novembre 2020 à la Direction générale du contentieux de l'Etat, la cérémonie d'installation du chef du contentieux de l'Etat, Ali Abbès.

Le chargé du contentieux de l'Etat est un juge de 3ème grade, il a occupé avant sa récente nomination le poste de procureur général auprès de la cour de cassation.



dinars en 2020, enregistrant une hausse de 506 mille dinars. Ces interventions concernent le domaine social avec un montant de 995 mille dinars et les domaines culturel, de la jeunesse et de l'enfance (22 mille dinars), en plus des contributions aux organisations internationales (1014 mille dinars).

Les dépenses d'investissement de l'ARP, au titre de l'année 2021, s'élèvent à 1930 mille dinars de paiements contre 4050 mille dinars en 2020, soit une baisse de 2120 mille dinars. Ces allocations seront consacrées à la réalisation d'un ensemble d'objectifs et l'élaboration d'études et de projets.

Le rapporteur de la commission des finances, de la planification

et du développement Heykel Mekki a souligné, à l'ouverture de la plénière, que l'accent a été mis, lors de la préparation du budget de l'ARP, sur l'indépendance administrative et financière, en dotant l'Assemblée des ressources nécessaires dans le cadre du budget de l'Etat.

Mekki a expliqué, au début de la séance plénière, que le vote du budget de chaque département doit avoir lieu lors du vote du budget de l'Etat, conformément aux articles 48 et 49 de la loi organique du budget et après l'approbation des 10 premiers articles du budget, affirmant que le vote après chaque débat est un délaissement total des travaux de la commission des finances et des opérations de contrôle de l'Assemblée.

A cet effet, le président du groupe Kalb Tounes Oussama Khelifi a demandé la levée de la séance pour une demi heure afin de discuter de cette problématique de procédure, indiquant, dans une déclaration à l'agence TAP, que ces discussions permettront d'établir un accord sur cette démarche afin d'éviter toute erreur dans l'application de la loi.



LFC 2020

Chiffres et indicateurs

Le projet de loi des finances complémentaire (LFC) pour l'année 2020 est une demande du gouvernement visant à fournir un financement supplémentaire pour combler le déficit de l'ordre de 8,1 milliards de dinars dans le budget de l'Etat pour l'année 2020.

Sur quelles bases, le gouvernement de Mechichi a demandé ce montant ? Le gouvernement ambitionne de réaliser une croissance aux alentours de 2,7%

durant toute l'année 2020, mais ce chiffre a été révisé à moins de 7,3% sous l'effet de la pandémie de Covid-19 et du confinement total et orienté.

Le gouvernement a alloué un budget net pour l'année 2020, estimé à 47,2 milliards de dinars, mais ce budget a été revu à la hausse de 2,24 milliards de dinars pour atteindre 49 milliards de dinars (ressources propres et ressources d'emprunt).

Le budget de l'Etat 2020 est

réparti entre ressources du budget s'élevant à 30,2 milliards de dinars et des ressources de la trésorerie (financement) aux alentours de 19,4 milliards de dinars pour toute l'année. C'est dans ce cadre, que le gouvernement a demandé à la BCT d'intervenir pour fournir des financements.

Le gouvernement prévoit d'atteindre, dans le cadre de la LFC, un volume de ressources pour la trésorerie estimé à 19,4 milliards de dinars contre 11,3 milliards de



dinars dans le cadre de la loi des finances initiale, soit une hausse de 8,1 milliards de dinars.

Les dépenses salariales dans la loi des finances complémentaires ont augmenté de 517 MD pour atteindre 19,5 milliards de dinars contre 19 milliards de dinars programmés dans la loi des finances initiale.

De même, les dépenses de gestion ont connu une hausse de 297 millions de dinars pour atteindre 2 milliards de dinars. Les dépenses de subventions dans la loi complémentaire, se sont établies à 4,4 milliards de dinars prévu dans la loi initiale, dont 1,4 milliard de dinars pour la subvention des carburants, 2,4 milliards pour la subvention des produits de base, alors que les dépenses consacrées à la lutte contre le coronavirus sont évaluées à 935 millions de dinars.

Les dépenses de développement actualisées pour l'année 2020, s'élèvent à 6,8 milliards de dinars,

contre 6,7 milliards de dinars estimés dans la loi initiale, alors que les dépenses exceptionnelles et non-réparties atteindraient 713 millions de dinars.

Le gouvernement va rembourser 7,4 milliards de dinars au titre du principal de la dette publique en 2020, dans le cadre des dépenses de la trésorerie contre 7,9 milliards de dinars prévus dans la loi initiale.

Le service de la dette publique au cours de l'année 2020 serait aux alentours de 11,5 milliards de dinars contre 11,6 milliards de dinars prévus dans la loi initiale, alors que le volume de la dette publique s'élève à 97,7 milliards de dinars, soit 88% du PIB.

Le déficit budgétaire 2020 actualisé sans dons ni confiscations est estimé à près de 12,6 milliards de dinars, soit 11,4% du PIB contre un déficit de l'ordre de 3,7 milliards de dinars, soit 3% du PIB prévus initialement.

Revenus fiscaux

Les pertes annuelles de revenus fiscaux en Tunisie sont estimées à plus de 296 millions de dollars, soit l'équivalent de 805 millions de dinars (MD), selon le plus récent rapport de l'ONG «Global Alliance For Tax Justice».

Il est dû principalement à l'abus fiscal des entreprises (estimé à plus de 257 millions de dollars par an), et aussi à l'évasion fiscale à l'étranger (38 millions de dollars), précise l'ONG, dans son rapport «L'état de la justice fiscale 2020: la justice fiscale à l'époque du COVID-19».

A l'échelle mondiale, le rapport a fait savoir que dans le monde plus de 427 milliards de dollars d'impôts sont perdus chaque année, dont près de 245 milliards de dollars sont perdus, à cause de l'abus fiscal des sociétés multinationales qui transfèrent leurs bénéfices dans des paradis fiscaux.

Tunisie

Approbation de 27 projets de production d'électricité à partir des énergies renouvelables

Sept entreprises privées et 9 entreprises et organismes publics, totalisant 27 unités, ont obtenu le feu vert du ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines pour produire de l'électricité à partir des énergies renouvelables.

Dix-huit mois après la première série, le ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines vient d'accorder son approbation à une deuxième série de projets de production d'électricité à partir des énergies renouvelables à

des fins d'autoconsommation raccordés sur le réseau haute et moyenne tension, par le biais de deux arrêtés en date du 14 octobre 2020. Au total, ce feu vert profite à 27 entreprises privées et organismes publics.

Le premier concerne deux entreprises privées ayant obtenu, le 8 janvier 2020 l'accord de la Commission technique de production privée d'électricité à partir des énergies renouvelables. Il s'agit de la Compagnie tunisienne de fabrication de

semelles (COTUFAS) et d'ES-SILOR SIVO, opérant toutes les deux à Sfax.

Les deux entreprises ont obtenu le droit d'installer des unités de production respectivement de 128,64 et 127,075 KWc.

Le deuxième arrêté concerne des projets de production à partir de l'énergie solaire photovoltaïque sans et avec transport de l'électricité produite. Le bénéficiaire le plus important dans le premier groupe est le groupe Chahia





Plan de vaccination en Tunisie

Le directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, Hechmi Louzir, a déclaré, mercredi, que le ministère de la Santé s'emploie à ce que la de vaccination contre le Covid-19 couvre 20% des tunisiens afin de réduire le nombre de contaminations et de décès dus à cette maladie, soulignant que la priorité sera donnée aux personnes atteintes de maladies chroniques, celles ayant dépassé l'âge de 65 ans et au personnel du secteur de la santé et des secteurs vitaux tels que la douane et l'armée.

Louzir a précisé à cet égard que 13 vaccins dans le monde ont atteint des stades cliniques avancés, notant qu'un certain nombre de laboratoires avaient annoncé les résultats préliminaires de vaccins, qui s'avèrent «promoteurs», et qui assurent une prévention de plus de 90%, selon Louzir.

-avec 9 unités, toutes à Sfax, d'une puissance de 98 à 324 kWc.

Quatorze autres bénéficiaires figurent dans ce groupe. Il s'agit de 6 entreprises privées (Société Essaada Jendouba, Société Leader Food Process Sfax, STPS Zaghuan, Hôtel Le National Tunis, Société de Promotion du Lac Tunis et Société Knitwear Manufacturing Nabeul) et de 8 entreprises et organismes publics, à savoir SECADENORD (Sousse), SONEDE (Gabès) et des hôpitaux régionaux de Kélibia (Nabeul), Hajeb El Ayoun et El Ala (Kairouan), Gardimaou (Jendouba), Bouarada (Siliana), Hazoua (Tozeur) et l'ONAS STEP (Mahdia, en cours de construction).

Dans le deuxième groupe d'attributaire d'autorisations pour des projets de production d'électricité à partir de l'énergie solaire

photovoltaïque avec transport de l'électricité produite, on trouve un seul bénéficiaire, la Société CNP Kairouan-Sousse dont la station aura une capacité de 1 500 kWc.

Les vingt-sept attributaires d'autorisations pour la production d'électricité à partir des énergies renouvelables ne doivent pas, d'après l'article 2 de l'arrêté, dépasser le plafond de vente des excédents d'électricité produite raccordés au réseau haute ou moyenne tension fixé à 30%. Mais «au cas où le taux de l'excédent dépasse cette limite, la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG) procède à la facturation des quantités excédentaires pendant l'année suivante et ce conformément aux dispositions de l'article 13 du décret gouvernemental n° 2016-1123 du 24 août 2016 susvisé».

Moncef Mahroug

WEBMANAGERCENTER



AUDIENCE WMC PORTAIL (2019 - source Google Analytics)

+ de **7 Millions**
Visiteurs Uniques

+ de **12 Millions**
Visites

+ de **23 Millions**
Pages Vues

L'Offre de ciblage intégrée la plus puissante du web tunisien
CSP+, Cadres, Dirigeants... associé à un ciblage large public (depuis 2000)

Tourisme

La priorité est au court terme afin de protéger le secteur de l'effondrement

"Actuellement, notre priorité est d'œuvrer sur le court terme afin de protéger le secteur du tourisme de l'effondrement et de préserver un nombre maximum d'entreprises touristiques, a affirmé le ministre du tourisme et de l'artisanat, Habib Ammar. Et de rappeler que ce secteur qui constitue un pilier de l'économie nationale et une vitrine du pays, a subi des dégâts énormes en raison de la propagation de l'épidémie du covid-19.

Intervenant, lors d'une conférence sur le tourisme à l'ère du new normal : transformation ou disruption "tenue, mercredi, à l'occasion de la 4ème édition de "Tunisia Hospitality Symposium", le ministre a annoncé que le nombre d'entrées touristiques ont baissé, jusqu'au 10 nombre 2020, de 78%. Les recettes touristiques et le nombre des nuitées touristiques ont également, chuté respectivement de 62% et 80%, a-t-il encore souligné.

Le ministre a, également, indiqué que le secteur du tourisme a été impacté après la première vague de l'épidémie, enregistrant une baisse des recettes, au cours de la haute saison (de juillet à septembre 2020), de 71%. De même, le nombre des entrées touristiques et des nuitées ont régressé respectivement, au cours de cette même période, de 88% et 83%.





Sécurité de Facebook La Tunisie au Top

La Tunisie est le deuxième pays après l'Inde et avant les Etats-Unis, où les chercheurs ont contribué au renforcement de la sécurité de Facebook et reçu, en récompense sa prime «Bug Bounty», un programme lancé en 2011, pour renforcer la sécurité du réseau en découvrant ses failles, a annoncé le géant du numérique, Facebook.

Depuis plus de 10 ans, 50.000 chercheurs ont rejoint ce programme et environ 1500 chercheurs de 107 pays ont reçu cette prime, a-t-on indiqué de même source.

« Jusqu'à présent, cette année, nous avons accordé plus de 1,98 million de dollars à des chercheurs de plus de 50 pays ».

travail de réflexion qui contribuera à l'amélioration du secteur de tourisme tunisien.

" Le secteur du tourisme peut reprendre son activité à partir de l'été 2021 si les vaccins anti-covid arrivent durant le premier trimestre 2021, a affirmé Ammar, rappelant toutefois que l'organisation mondial du tourisme(OMT) prévoit une reprise de l'activité touristique dans 2 à 4 années. Il a fait savoir que le gouvernement tunisien a pris, récemment, des mesures pour préserver le secteur du tourisme.

Le ministre a en outre, avancé que le tourisme intérieur sera la priorité au cours de la prochaine période, ajoutant qu'au niveau structurel, le tourisme balnéaire sera mis à niveau pour diversifier les produits touristiques et améliorer l'attractivité de la Tunisie.

De son côté, la présidente de la Fédération Tunisienne de l'Hôtellerie(FTH) Dorra Miled, a avancé que l'hôtellerie, qui est le secteur

le moins protégé de l'économie tunisienne, a été touché de plein fouet par la pandémie du covid-19 avec une baisse 85% du nombre de touristes européens, à fin octobre 2020 et une régression de 80% de nombre de nuitées touristiques. Elle a appelé à la concrétisation des mesures décidées récemment par le gouvernement au profit de secteur du tourisme.

Organisé les 24 et 25 novembre 2020 " Tunisia Hospitality Symposium ", est un événement inspiré de l'expérience allemande de l'Université de Heilbronn dont l'objectif est de créer un espace de rencontre et de partage entre les différents acteurs du secteur du tourisme. Il s'adresse aux représentants public et privés des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme ainsi qu'aux enseignants, chercheurs et étudiants dans le but de créer un dialogue et d'amorcer un



La transformation digitale du secteur bancaire devrait mettre la technologie au service du développement



Une transformation digitale réussie du secteur bancaire doit aller au-delà d'une simple

digitalisation des process pour insuffler une nouvelle culture de l'innovation capable de révolutionner la relation-client, de mieux inscrire les banques dans leur environnement global et de mettre la technologie au service du développement, c'est ce qui ressort d'un webinar organisé, mercredi, par l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et Etablissements Financiers "Le secteur bancaire tunisien face au défi de la trans-

formation digitale".

Pour Lotfi Debbabi, DG de la QNB (Qatar National Bank) " quatre préalables sont nécessaires pour réussir la transformation digitale du secteur. Il s'agit premièrement, du leadership et du management qui doivent être suffisamment impliqués pour mener le projet de digitalisation; deuxièmement, de la stratégie de digitalisation qui doit être orientée vers la relation-client; troisièmement, de



la structure dédiée à la transformation digitale qu'il ne faut pas confondre avec celle en charge des systèmes informatiques et quatrièmement, de la veille technologique qui doit suivre toutes les évolutions technologiques de par le monde".

Outre ces quatre préalables, Debbabi pense que pour réussir la transformation digitale, il faut miser sur un capital humain suffisamment conscient de l'enjeu de la digitalisation, sur un écosystème global favorable à la digitalisation et sur une synergie entre les différents intervenants.

De son côté, Atef Bayar, directeur Recherche et développement fonctionnel à la BFI (Banque Finance Internationale), a souligné que " la transformation digitale des banques est dictée par l'émergence d'une nouvelle génération de clientèle plus exigeante, plus à l'aise avec le digital qui impose le passage d'une relation client classique à une relation client qui exige de la banque d'être un partenaire agile qui sait cibler et anticiper les besoins du client, mais également par l'avènement de nouveaux acteurs avec de nouveaux modèles d'affaires (Fintech, établissements de paiements, opérateurs de téléphonie...) qui révolutionnent le monde de la finance".

Et de poursuivre " les banques

n'ont pas d'autres choix que de suivre en misant sur l'automatisation et l'utilisation des outils technologiques de manière à ce que le curseur classique de la valeur ajoutée des banques traditionnelles soit déplacé vers plus d'expertise et plus d'accompagnement du client".

Il a par ailleurs souligné l'importance de l'open banking qui permet aux différents acteurs de la finance (banques, prestataires de services de paiements, Fintech...) d'accéder, en toute sécurité, aux données financières et de développer des services financiers digitaux innovants.

Bayar a également, mis l'accent sur la nécessité pour le régulateur de normaliser les interactions entre les transferts faits par les nouveaux acteurs de paiement et ceux qui se font au niveau du système bancaire en mettant en place des systèmes ou des plateformes nationales d'interopérabilité, ce qui permettra au régulateur d'encourager le "decashing" et de lutter contre le blanchiment d'argent. Pour sa part, Samir Saied, PDG de Tunisie Telecom, a estimé que " les opérateurs téléphoniques sont bien positionnés pour être des acteurs majeurs de la digitalisation de toute l'économie".

" le secteur bancaire est l'un des secteurs les plus évolués en termes de maturité digitale et ça

Paiement numérique en Afrique et Moyen-Orient

Les recharges de données (70%), les vêtements (63%) et l'épicerie (52%) sont en tête de la liste des achats virtuels dans la région. 66% des consommateurs ont adopté les services bancaires en ligne.

Alors que la pandémie de Covid-19 continue de stimuler le commerce électronique, une étude de Mastercard révèle la croissance rapide des achats en ligne, avec près de trois consommateurs sur quatre (73%) au Moyen-Orient et en Afrique achetant davantage en ligne qu'avant la pandémie.

Plus de 70% des consommateurs du Moyen-Orient et d'Afrique ont déclaré avoir acheté davantage de recharges de données en ligne, 63 % des vêtements et plus de 52% des produits d'épicerie en ligne.

rassure parce que les opérateurs de téléphonie et les acteurs bancaires doivent aujourd'hui, être les locomotives de la transformation digitale de l'économie dans sa totalité. La technologie doit être au service du développement ", a-t-il dit. Selon lui " quatre paramètres importants doivent être retenus dans toute transformation digitale, à savoir l'application technologique, l'interfaçage entre les différentes applications, l'usage et la formation du personnel qu'on a souvent tendance à sous-estimer et enfin l'engagement du personnel, du client et des collaborateurs ".

Saied a en outre, déclaré que " la digitalisation ne doit pas se limiter aux banques mais doit aussi toucher à leurs clients, et là je pense que les PME représentent encore des faiblesses en la matière. C'est un champ énorme de développement pour lequel je pense qu'il y a une complémentarité naturelle entre les banques et les opérateurs téléphoniques, les premiers pour tout ce qui est financement et les deuxièmes pour tout ce qui infrastructure ".

En matière d'inclusion digitale, Saied a plaidé pour une convergence entre la téléphonie et la finance. Il a, à ce titre, fait savoir

que " Tunisie Telecom travaille activement avec les autres opérateurs de téléphonie pour présenter une demande d'agrément d'un établissement de paiement à la Banque centrale de Tunisie ".

" Nous souhaiterons, à travers cela, apporter une solution qui permettrait l'inclusion digitale de milliers, voire de millions de tunisiens car cette convergence entre la téléphonie et la finance serait vraiment la potion magique pour favoriser cette inclusion digitale qui fera sortir un grand nombre de Tunisiens de l'informalité ".

WEBINAIRE LE SECTEUR BANCAIRE TUNISIEN FACE AU DEFI DE LA TRANSFORMATION DIGITALE

M. Ali Kooll Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement	M. Mohamed Agrebl Président de l'APTBEF Modérateur	M. Ali LAHIOUEL DG de la STB	M. Sami Mekki PDG de la Poste Tunisienne	M. Samir Saied PDG de Tunisie Télécom	M. Lotfi Debbabi DG de la QNB
M. Férid Younsi Président SITIC AFRICA	Mme. Mouna Saied Déléguée Générale de l'APTBEF	M. Atel Bayar Directeur Recherche et Développement Fonctionnel, BFI	M. Bassem Gharsalli, Director Country Business Development, North West Africa MasterCard	M. Norman Schräpel Représentant GIZ Tunisie	



Près de 1,1 milliard de dinars collectés par les bureaux de change manuel des devises

Près de 1100 millions de dinars (MD) ont été collectés, jusqu'à fin octobre 2020, par les bureaux de change manuel des devises, detenant une autorisation de la Banque centrale de Tunisie (BCT) pour exercer cette activité, soit l'équivalent de 7 jours d'importation, selon les statistiques de la BCT, obtenues par l'Agence TAP .

Ces chiffres montrent le rôle important de ces bureaux de change notamment, en termes de lutte contre la montée du marché de change parallèle et son impact négatif sur l'économie

du pays.

En quelques mois, des résultats importants ont été réalisés en matière de collecte des devises par ces bureaux, portant le montant collecté de 447 millions de dinars en mai 2020, à 1100 MD à la fin d'octobre 2020, soit 1% du PIB.

Jusqu'à présent, 181 bureaux de change sont autorisés, par la BCT, dont 141 bureaux sont déjà actifs et répartis sur 18 gouvernorats. Le premier bureau est entré en activité en mars 2019, est celui de la Goulette.

La BCT souligne que les sommes de devises collectées sont orientées vers les circuits officiels, de manière à renflouer les réserves en devise de l'Etat. Ces bureaux de changes manuels ont permis de créer des emplois. Leurs propriétaires doivent être formés pour obtenir un certificat délivré par l'Académie des banques et des finances.

Entre les années 2018 et 2020, près de 849 personnes ont suivi des sessions de formation dans ce domaine. Le contrôle du déroulement de l'activité de ces bureaux de change est assuré par la BCT, car les bureaux de change sont appelés à transmettre mensuellement, toutes les opérations réalisées, à travers le système d'échange d'information.

De même, ces bureaux sont soumis à des opérations de contrôle sur les lieux, effectuées par la BCT pour s'assurer de la conformité de leurs activités au règlements en vigueur. En cas d'infractions, l'autorisation peut être retirée. Plusieurs textes juridiques encadrent cette activité notamment, la circulaire de la BCT n°7 de 2019 datée du 14 octobre 2019, qui permet à une personne physique d'ouvrir plus d'un bureau de change manuel.



L'huile bio

Renforcer la position de la Tunisie à l'international

La Tunisie, qui fait partie des principaux producteurs d'huile d'olive biologique, œuvre à renforcer sa position sur les marchés internationaux, notamment à travers l'obtention de l'Appellation d'origine contrôlée (AOC), a indiqué, jeudi, la ministre de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche maritime, Akissa Bahri.

La ministre, qui intervenait à une téléconférence internationale sur le thème de "L'avenir du secteur oléicole", a rappelé que la Tunisie

figure parmi le pays fondateur du Conseil oléicole international (COI) et qu'elle soutient ses activités surtout en matière de la formation et de la recherche pour développer la filière de l'oléiculture.

"L'activité oléicole accapare 12% des investissements dans le secteur de l'agroalimentaire, en Tunisie. Les exportations d'huile d'olive représentent 43% de l'ensemble des exportations agricoles et 10% des exportations globales, ce qui en fait la

cinquième source de devises pour le pays" a encore noté la ministre, lors de cette rencontre, organisée par le COI.

La Tunisie, un des plus grands exportateurs d'huile d'olive au monde

Les quantités exportées d'huile d'olive représente 70% de la production nationale avec une moyenne annuelle estimée à 180 mille tonnes, faisant de la Tunisie un des plus grands exportateurs d'huile d'olive au monde.

WEBMANAGERCENTER



AUDIENCE WMC PORTAIL
(2019 - source Google Analytics)

+ de **7 Millions**
Visiteurs Uniques

+ de **12 Millions**
Visites

+ de **23 Millions**
Pages Vues

L'Offre de ciblage intégrée la plus puissante du web tunisien

CSP+, Cadres, Dirigeants...
associé à un ciblage large public
(depuis 2000)

Le pays compte plus de 1600 huileries, 60 usines de conditionnement d'huile d'olive, et 200 sociétés d'exportation de cette matière, ainsi que 60 marques déposées.

La ministre de l'Agriculture a souligné que l'amélioration de la qualité de l'huile d'olive figure parmi les priorités de son département, rappelant que ce produit phare de la Tunisie s'est distingué, ces dernières années, et a pu rafler plusieurs prix à l'échelle internationale, notamment le prix de qualité de "Mario Salinas" organisé par le COI.

D'après elle, l'amélioration de la qualité de l'huile d'olive tunisienne et le renforcement de la compétitivité de la Tunisie sur les marchés internationaux restent tributaires du recours aux meilleures techniques de plantation et de récolte et aussi de la mise en place d'huileries modernes.

La Tunisie compte, rappelle-t-on, plus de 98 millions d'oliviers. 30% de ses terres agricoles sont réservées à l'oléiculture (1,9 million d'hectares). La moyenne de la production nationale annuelle de ces oliveraies est estimée à 220 mille tonnes.





AfricInvest acquiert une participation minoritaire dans «Fidelity Bank Ghana»

AfricInvest, une société panafricaine d'investissement et de services financiers et l'un des investisseurs en private equity les plus expérimentés du continent, vient d'acquérir une participation minoritaire dans Fidelity Bank Ghana Limited, la plus grande banque privée ghanéenne.

L'acquisition a été effectuée à travers AfricInvest Fund IV et FIVE (AfricInvest Financial Inclusion Vehicle), auprès de Kagiso Tiso

Holdings Proprietary ("KTH"), une société d'investissement privée sud-africaine, annoncent, mardi 24 novembre, AfricInvest et Fidelity Bank Ghana, dans un communiqué conjoint.

Créée en 1998, initialement en tant que maison d'escompte, Fidelity Bank a obtenu sa licence de banque universelle en 2006.

La banque ghanéenne propose une gamme complète de

produits et services innovants dans le commerce de détail et les entreprises, à travers un réseau de succursales en constante croissance et divers canaux numériques.

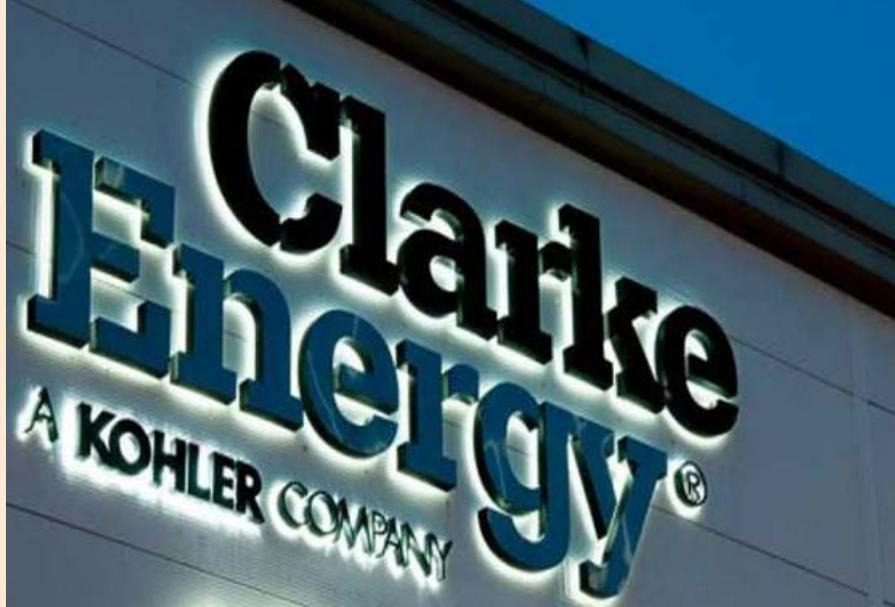
Elle fournit également des services de banque d'investissement via sa filiale à 100%, Fidelity Securities Ltd., ainsi que des services bancaires offshore via sa filiale à 100% "Fidelity Asia Bank Ltd", à Labuan, en Malaisie.

La banque s'est engagée dans un plan de transformation numérique par le biais d'une stratégie quinquennale visant à devenir l'une des trois premières banques du Ghana.

Julian Opuni, directeur général de Fidelity Bank, a déclaré: "Alors que nous entamons notre prochaine phase de croissance en tant que banque, le fait d'avoir un investisseur expérimenté comme AfricInvest nous renforcera et nous propulsera dans notre volonté de devenir l'une des trois principales institutions financières Ghana."

Skander Oueslati, directeur des investissements d'AfricInvest, a déclaré: "Nous sommes heureux de nous associer à Fidelity Bank dans sa stratégie de transformation pour devenir un acteur clé de l'écosystème financier du Ghana".

Et d développer " la transaction reflète le type d'investissements qu'AfricInvest poursuit, en mettant l'accent sur la croissance durable, l'innovation, une forte capacité de gestion et une visibilité claire sur la création de valeur pour les parties prenantes. Nous sommes ravis de jouer un rôle dans ce voyage et nous apporterons notre soutien total en tirant parti de notre réseau et de notre expertise".



Slama Frères et Clarke Energy réussissent le pari de la cogénération

Basée au gouvernorat de La Manouba, Slama Frères -entreprise mère du Groupe Slama-, est le premier industriel en Tunisie à opter pour la solution de cogénération par le biais des moteurs à gaz INNIO Jenbacher, avec production d'électricité et récupération thermique, portant le rendement énergétique global à plus de 72%.

Fournie et mise en service en mars 2012 par Clarke Energy, l'installation a connu un retour sur investissement bien supérieur aux attentes, avec une période de remboursement de 6 mois inférieure à ce qui a été prévu initialement dans l'étude de

faisabilité. Avec les prix actuels d'électricité et du gaz en Tunisie, pour des projets similaires, la période de remboursement est de l'ordre de 27 à 30 mois.

Au bout de 60 000 heures de fonctionnement, l'unité de cogénération, équipée du moteur INNIO Jenbacher JMS416, a produit 67 800 MWh d'électricité, couvrant plus de 90% des besoins de l'usine, 28 400 MWh d'eau chaude à 75°C et 21 100 MWh de vapeur à 3 bars. La disponibilité opérationnelle sur tout le premier cycle du moteur a atteint 96%.

Ceci a permis à Slama Frères



d'enregistrer un gain sur la facture énergétique de plus de 4 millions de dinars, après déduction des frais d'exploitation, et aussi de réduire ses émissions de carbone de plus de 15 000 tonnes.

En ligne avec les instructions du constructeur INNIO Jenbacher, le moteur de Slama Frères a reçu son nouveau bloc en 2020. Clarke Energy a réussi cette opération, une première en Tunisie, dans les délais contractuels et avec des compétences 100% tunisiennes.

Zied Abdallah, Energy Manager à Slama Frères, rappelle que «notre partenariat avec Clarke

Energy remonte à 2010 avec la signature du premier contrat d'acquisition d'une unité de cogénération avec un moteur à gaz INNIO Jenbacher en Tunisie. Nous étions convaincus de la qualité des installations et du service de Clarke Energy ainsi que de l'avancée technologique des moteurs INNIO Jenbacher. Durant les 8 ans d'exploitation du premier moteur, nous étions très satisfaits des équipements et de la maintenance, et nous avons réalisé un taux de disponibilité global de 96%. L'échange standard du moteur en 2020... a mis en évidence la technicité et le savoir-faire de l'équipe 100% tunisienne. Le nouveau moteur JMS416 fonctionne bien et répond à nos besoins en termes d'électricité, eau chaude et vapeur».

Quant à Sahbi Amara, directeur Afrique de Clarke Energy, il dira que son entreprise est honorée de la confiance renouvelée qui

L'administration

En Tunisie, 83% des petites et moyennes entreprises (PMEs) considèrent que l'administration demeure un obstacle sévère, majeur ou modéré, contre 71% en 2019, soit une augmentation de 12%, c'est ce qui ressort d'une enquête menée auprès des PME sur leur évaluation et leurs attentes des administrations publiques.

lui a été accordée par Slama Frères... Grâce au moteur INNIO Jenbacher et au service de Clarke Energy, Slama Frères a été en mesure d'optimiser ses coûts d'exploitation et d'obtenir le retour sur investissement escompté.

WEBMANAGERCENTER



AUDIENCE WMC PORTAIL (2019 - source Google Analytics)

+ de **7 Millions** Visiteurs Uniques | + de **12 Millions** Visites | + de **23 Millions** Pages Vues

L'Offre de ciblage intégrée la plus puissante du web tunisien
CSP+, Cadres, Dirigeants... associé à un ciblage large public (depuis 2000)



Mohamed Adel Kallala monte une “dream team” de l’électronique et télécommunications

L’universitaire a créé un PPP associatif, regroupant des experts des secteurs privé et public. Ils sont huit et ils viennent de deux mondes différents, le public et le privé, mais l’électronique les a réunis.

A l’initiative de Mohamed Adel Kallala, professeur à l’Ecole navale de Menzel Bourguiba -et consultant dans cette spécialité et en TIC-, un groupe d’universi-

taires et de managers du secteur privé s’est ligué pour créer l’Association tunisienne d’ingénierie système (ATIS).

Cette association scientifique veut œuvrer à la promotion de l’ingénierie système (IS) qui est, d’après Wikipédia, «une approche scientifique interdisciplinaire dont le but est de formaliser et d’appréhender la conception et la validation de systèmes complexes».

Les représentants du secteur public dans cette équipe sont au nombre de deux : Mohamed Adel Kallala et Omar Hammami, professeur à l’Ecole nationale supérieure des techniques avancées (ENSTA, Paris, membre).

Le secrétaire général (Makram Touzri), le trésorier (Saber Bellaaj) et les autres membres de l’association -Mohamed Naceur Ammar, Kais Sellami, Kais Bellil et Nizar Abed viennent, eux, du

Kiosque Numérique **WMC** *nouvelle version*



► **Des magazines,
des Hors-séries,
des Revues,
des Documents
et des eBook...**

secteur privé.

Mohamed Adel Kallala, qui enseigne l'électronique, a fait une grande sa carrière au ministère de la Défense.

Diplômé de l'Université Paul Sabatier Toulouse III (maîtrise d'électronique, électrotechnique & automatique, puis DEA en électronique) et à l'Institut des Sciences Appliquées de Toulouse (doctorat), il a débuté comme maître-assistant en électronique à l'Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Tunis en 1996.

En 2002 il entre dans la sphère du ministère de la Défense et y exerce successivement comme maître de conférences en électronique à l'Ecole d'Aviation de Borj El Amri, directeur du département de physique à l'Ecole préparatoire aux académies militaires de Bizerte, directeur de l'enseignement universitaire à l'Académie militaire, directeur adjoint de l'enseignement supérieur militaire et de la recherche scientifique, chargé de mission, directeur général du Centre de recherches militaires, puis, à partir de 2018, professeur à l'Ecole navale de Menzel Bourguiba.

Parallèlement, Mohamed Adel Kallala est également consultant senior en électronique et membre du Laboratoire de microélectronique et instrumentation de la Faculté des Sciences de

Monastir.

Dipômé de l'Académie navale de Tunisie et de l'Ecole nationale supérieure des techniques avancées (ENSTA Bretagne, diplôme d'ingénieur), de l'Université de Bretagne Occidentale (master en sciences et technologies des télécommunications) et de Télécom Bretagne (doctorat en électronique et télécommunications), Makram Touzri a eu une première expérience avant Tunisian Smart Technologies en qualité de project manager dans un bureau d'études d'électronique navale.

Omar Hammami est le seul membre de l'équipe de l'ATIS à travailler à l'étranger (professeur à l'Ecole nationale supérieure des techniques avancées (ENSTA, Paris).

Président du conseil d'administration d'Ecole supérieure privée d'ingénierie et de technologies (ESPRIT), Mohamed Naceur Ammar a débuté dans le public avant de migrer vers le privé et avoir eu une expérience gouvernementale (ministre des Technologies de la communication 2010-2011).

Diplômé de l'Ecole Polytechnique (France, diplôme d'ingénieur civil des mines) et de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris (doctorat en génie des procédés), M. Ammar a

successivement enseigné à l'Institut préparatoire aux études scientifiques et techniques de Tunisie (IPEST) puis dirigé à deux reprises l'Ecole Supérieure des Télécommunications de Tunis.

Diplômé de l'Ecole Centrale de Paris, directeur général de Discovery Informatique et de Discovery Group -et président de la Fédération nationale du numérique de l'Utica-, Kaïs Sellami a comme beaucoup de Tunisiens commencé à travailler à l'étranger (Capgemini), avant de rentrer en Tunisie pour débiter comme directeur régional d'Alcatel-Lucent Enterprise et ensuite intégrer Discovery Informatique en 1995.

Saber Bellaaj est diplômé de

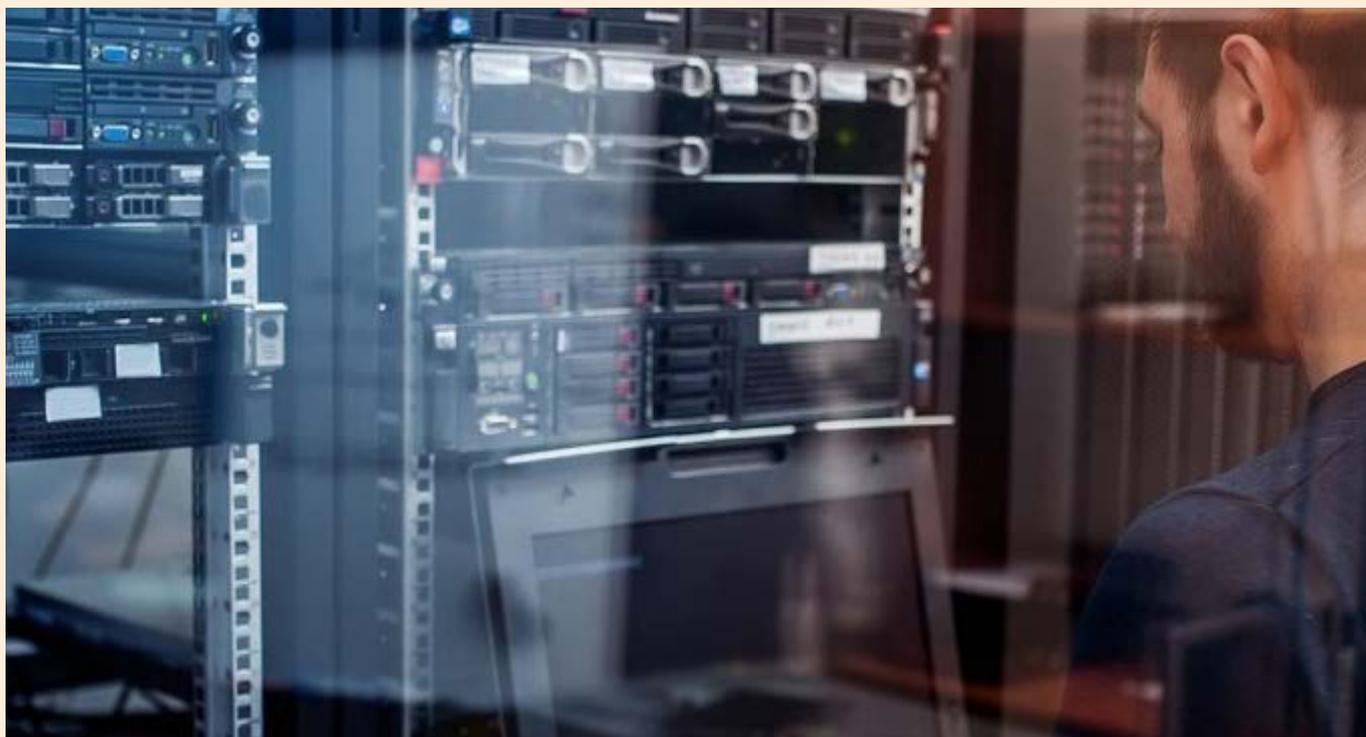
comptabilité (ESC Sfax), de commerce international (ISG), et développement personnel (Haute Ecole de Coaching de Paris). Lui aussi a un parcours particulier. Avant d'endosser l'habit d'entrepreneur, il entame sa carrière à Regalis International (société Off shore, de négoce international de bois tropicaux). En 2011, il co-fonde DATA PM et fondateur de Business Marketing Consulting Company dont il directeur général et s'engage avec Kerakoll Group (leader international du greenbuilding) pour le compte duquel il a couvert les marchés marocain, algérien et tunisien. Entre mars 2018 et juillet 2020, il vit une expérience marocaine. Au Maroc, il co-fonde RESIN FLOOR COMPANY RESIFLOOR

(spécialiste des sols industriels en époxy). Depuis janvier 2020, il est Senior business partner à BIM In Touch.

Kais Bellil est directeur général de deux filiales (TTE International et Techniplast Industrie) de One Tech Group qu'il a rejoint en 1999.

Ingénieur Industriel (INAT), Nizar Abed a, après une première expérience au sein du groupe Mabrouk (Sotuchoc), intégré le monde de l'aéronautique à Zodiac Aérospace. Depuis 2015, il est directeur industriel de Safran.

Moncef Mahroug





RedStart lance son nouveau programme «Red’Innov»

RedStart Tunisie, accélérateur de PME innovantes et de Startups, a lancé, mercredi, son nouveau programme "Red'Innov", soutenu financièrement par l'Union européenne à travers le projet "Innov'i - EU4Innovation", mis en œuvre par Expertise France.

A travers ce nouveau programme lancé, lors du webinar " L'écosystème de l'innovation en Tunisie et l'appui aux startups et PME

innovantes ", Redstart Tunisie renforce son dispositif d'accélération et d'accompagnement des PME innovantes et des startups pour se déployer dans les régions (Kairouan, Gabès et Siliana).

L'accélérateur envisage, ainsi de consolider son appui aux initiatives d'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes et de soutenir le développement et la vulgarisation des mécanismes de

financement innovants.

Il prévoit, concrètement, de renforcer les capacités et d'accompagner 62 entrepreneur(es), dont 25 seront accompagnés pour l'accès au financement et 12 accompagnés pour l'internationalisation,

Des prêts d'honneurs à 12 startups/PME innovantes accompagnées et sélectionnées

selon des critères prédéfinis sont également prévus dans le cadre de l'initiative "Red'Innov".

" Le premier facteur de réussite d'une start-up, est l'entrepreneur en lui même"

Intervenant au Webinaire, Arnaud Mournetas, Président et co-fondateur, de RedStart Tunisie, a rappelé que "le premier facteur de réussite d'une start-up est l'entrepreneur lui même". D'après lui, ce qui fait la différence entre une PME et une autre ou une start-up et une autre, c'est l'équipe et surtout l'entrepreneur qui gère le projet et qui tient à "prendre le risque".

Partant de ce constat, il a estimé que les programmes d'accompagnement devraient chercher ces "bons entrepreneurs, distingués par la culture de l'initiative". Une fois identifiés, ces entre-

preneurs devraient bénéficier de l'aide et l'appui nécessaires pour réussir leurs projets et contribuer au développement de leurs pays.

Clara Guilhem, cheffe du projet Innovi- Expertise France, estime, quant à elle, que la culture de prendre le risque n'est pas très répandue chez les jeunes tunisiens, "d'où le rôle des programmes d'accompagnement qui servent à rassurer les entrepreneurs et à les aider pour franchir les différentes étapes de création de leurs projets, de la quête des financements jusqu'à la conquête des marchés".

Guilhem a appelé, ainsi, à promouvoir la culture entrepreneuriale auprès des enfants et des jeunes et de valoriser les initiatives lancées et les success-stories.

Dans son intervention, Douja Gharbi, CEO de RedStart Tunisie, a affirmé, pour sa part que la réussite d'une start-up dépend aussi de la particularité et de l'innovation du produit ou de l'application proposée.

La responsable est revenue sur le programme Red'Innov, qui cible les start-upeurs dans les régions de Kairouan, Gabes et Siliana.

Il prévoit également, a-t-elle dit de promouvoir la culture entrepreneuriale auprès d'au moins 400 jeunes et enfants au sein des écoles, la promotion des mécanismes de financement innovants, notamment le crowdfunding (ou financement participatif) et le financement par les Business Angels, etc.

Red'Innov
WEBINAR
25 NOV | 16H-17H30

Mme Sahar Mechri
Modératrice
Directrice Exécutive
Le Manager

Mme Douja Gharbi
CEO de Redstart Tunisie

Mme Clara Guilhem
Chef de projet INNOVI-
Expertise France

Mme Soumaya Ben Beya
Ecosystème developer,
Smart Capital

Mme Ines Bouharb
Managing Director EDBA

M. Thameur Hemdane
Président FPAM – Finance
Participative Afrique et
Méditerranée

M. Arnaud Mournetas
CEO RedStart France



LA TUNISIE
QUI GAGNE



Intelligence artificielle-Santé

Instadeep s'allie à BioNTech

BioNTech, laboratoire de biotechnologie et d'immunothérapie de nouvelle génération et l'un des plus grands en Europe et la startup tunisienne InstaDeep, spécialisée dans la construction des systèmes basés sur l'intelligence artificielles (IA), ont annoncé, mercredi, une alliance stratégique pluriannuelle visant à appliquer les dernières avancées en matière d'intelligence artificielle (IA) et d'apprentissage

automatique (ML). L'objectif de ce partenariat est de développer de nouvelles immunothérapies pour une gamme de cancers et de maladies infectieuses.

Les deux parties envisagent, à travers cette collaboration, de former un laboratoire commun d'innovation en IA à Londres, au Royaume-Uni, et à Mayence, en Allemagne, pour faire progresser une série d'initiatives dans les

domaines de la découverte et conception de médicaments, de l'ingénierie des protéines, des processus de fabrication et de l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement", selon un communiqué conjoint, rendu public mercredi.

Le "AI Innovation Lab" associe les capacités avancées d'InstaDeep dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'ap-



Recrutements de Tunisiens à l'étranger

Les opérations de recrutement de compétences tunisiennes à l'étranger à travers l'Agence tunisienne de coopération technique (ATCT) ont baissé de 52,2% au cours des dix premiers mois de l'année 2020.

Selon les chiffres publiés récemment sur la page officielle de l'ATCT indiquent que sur 1302 personnes recrutées, 651 ont pris leurs fonctions à l'étranger contre 2723 recrutés et 2179 ayant pris leurs fonctions au cours de l'année écoulée.

Les offres d'emploi ont baissé de 31,8% au mois d'octobre 2020 atteignant 133 postes contre 195 offres en 2019.

d'utiliser l'intelligence artificielle pour optimiser davantage ses processus de fabrication et sa chaîne d'approvisionnement.

" BioNTech souhaite non seule-



prentissage automatique et de la numérisation avec l'expertise approfondie de BioNTech en immunothérapies de précision et son accès à une variété de banques de données internes et externes.

" L'un des domaines de recherche clés du laboratoire d'innovation conjoint BioNTech-InstaDeep sera le développement de vaccins et de produits biopharmaceutiques de nouvelle génération pour le traitement contre les cancers ainsi que la prévention et le traitement des maladies infectieuses, dont le Covid-19".

Un partenariat axé sur trois domaines clés

La collaboration stratégique se concentrera sur trois domaines clés, dont la conception de nouveaux médicaments. BioNTech développe un pipeline de nouveaux vaccins et thérapies à base d'ARN messenger (ARNm)

et prévoit d'utiliser la plateforme de conception de protéines DeepChain™ d'InstaDeep afin de d'élaborer de nouvelles séquences d'ARNm correspondant aux protéines ciblées. Cette technologie sera également intégrée à ses plateformes RiboMab™ et RiboCytokine™ pour la production in vivo d'anticorps et de cytokines à partir d'ARNm.

Il s'agit également d'analyser les données avancées. Ainsi, BioNTech et InstaDeep prévoient d'exploiter des bases de données publiques et privées, ainsi que des données anonymisées de patients grâce à des techniques d'apprentissage automatique et IA embarquée dans le but d'identifier de nouvelles cibles thérapeutiques et des biomarqueurs prédictifs.

En plus d'optimiser les processus de fabrication et de la chaîne d'approvisionnement, dans la mesure où BioNTech projette

ment accélérer la fabrication de ses médicaments et processus d'approvisionnement mais aussi faciliter sa logistique, en ayant recours aux dernières techniques de robotique et de prise de décision autonome"

"Nous voyons une opportunité significative à l'intersection de l'IA et de l'immunologie grâce à la conception informatique de nouvelles immunothérapies ciblées.

Cette collaboration va étendre nos capacités numériques et permettre d'optimiser nos opérations sur toute notre chaîne de valeur. Elle se fera notamment à travers l'intégration de la profonde expertise d'InstaDeep en matière d'intelligence artificielle et d'ap-

prentissage automatique. Nous sommes impatients de travailler avec InstaDeep pour contribuer ensemble à la prochaine vague d'innovation dans ce secteur" déclare Ugur Sahin, co-fondateur et PDG de BioNTech.

"L'association des connaissances approfondies de BioNTech sur le système immunitaire humain et de leur approche de développement scientifique centrée sur les données avec notre plateforme IA pourrait transformer la façon dont nous découvrons et développons de nouvelles classes de médicaments pour les patients du monde entier.

Pour InstaDeep, la collaboration à long terme avec BioNTech signifie également que nous

pouvons étendre davantage notre mission d'accélérer la transition vers un monde axé sur l'IA qui bénéficie à tous. Sur la base des résultats déjà obtenus en travaillant ensemble, nous apercevons une voie à suivre passionnante", ajoute Karim Beguir, Co-Fondateur et PDG d'InstaDeep.

Cette collaboration à long terme s'appuie sur la relation existante entre InstaDeep et BioNTech initiée en 2019. InstaDeep dont le siège se situe à Londres, a récemment été nommé par "CB Insights", comme l'une des 100 startups IA les plus prometteuses au monde.

Instadeep est labellisée Startup Act en Tunisie (mai 2019)

Kiosque Numérique WMC *nouvelle version*

► Des magazines, des Hors-séries, des Revues, des Documents et des eBook...

► Des nouvelles publications toutes les semaines...



Devises, Taux, Indicateurs

Cours moyens des devises cotées en Dinar Tunisien

24/11/2020

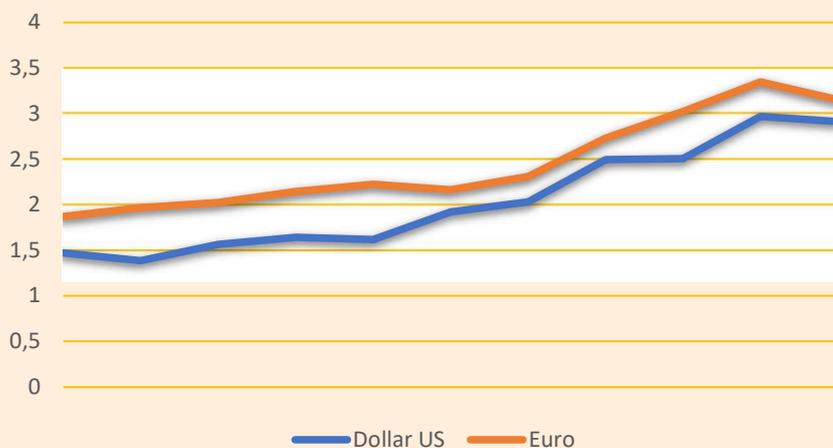
MONNAIE	SIGLE	UNITÉ	VALEUR
DINAR ALGÉRIEN	DZD	10	0,2121
DOLLAR CANADIEN	CAD	1	2,1032
DOLLAR DES USA	USD	1	2,7347
LIVRE STERLING	GBP	1	3,6395
YEN JAPONAIS	JPY	1000	26,1159
DIRHAM MAROCAIN	MAD	10	3,0014
FRANC SUISSE	CHF	10	30,1463
EURO	EUR	1	3,2747
DINAR LIBYEN	LYD	1	2,0161
Yuan Chinois	CNY	1	0,4152

Cours moyens à terme en Dinar Tunisien

PERIODE	USD	EUR
3 MOIS	2,7719	3,3296
6 MOIS	2,8218	3,3955

Cours de devises en dinar Tunisien

Evolution Mai 2010 - 2020



6,07%

TMM

02/12/2020



6,25%

TID

02/12/2020



6,13%

TMM

Novembre 2020



5,00%

TRE

Novembre 2020



22,248

Milliard

Avoirs en devise

01/12/2020

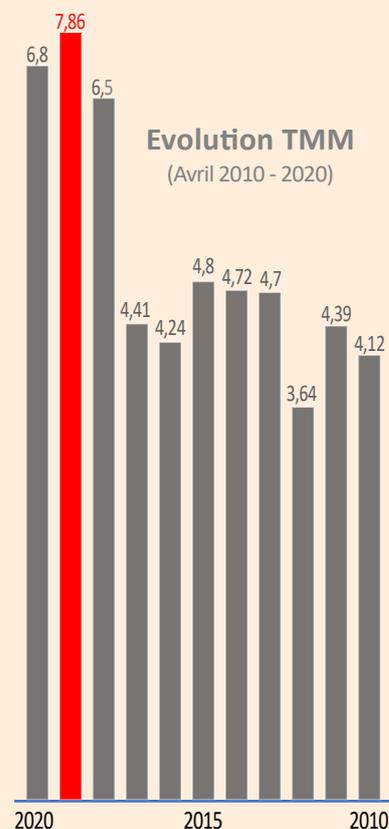


154

Jours

d'importation

01/12/2020



Semaine boursière

Le Tunindex gagne 0,6%

Le marché a aligné une quatrième semaine de suite dans le vert (du 23 au 27 novembre 2020). L'indice de référence a grimpé de 0,6%, à 6 782,21 points, réduisant ses pertes annuelles à -4,8%, selon l'analyse hebdomadaire de Tunisie Valeurs.

Les volumes se sont améliorés comparativement à la semaine du 20 novembre dernier, cumulant une enveloppe de 41 MD. Les échanges ont profité de la réalisation de quatre transactions de bloc sur les titres SITS (pour 5,4MD) et Magasin Général (pour 2,6MD). Les transactions de bloc ont eu lieu au courant de la séance du mardi.

Analyse des valeurs

Le titre Tawasol Group Holding s'est offert la plus forte hausse de la semaine. Son cours s'est

envolé de 19,2% à 0,310 D, dans un volume de 221 mille dinars. Rappelons que les indicateurs d'activité du groupe au 30 septembre 2020 affichent une chute du chiffre d'affaires de 45%, à 39MD.

CEREALIS a également figuré parmi les meilleures performances de la cote. Echangée à 187 mille dinars, l'action du producteur de snacks salés et sucrés a vu son cours se hisser de 10,2%, à 8,450D. Depuis le début de l'année, CEREALIS affiche une performance de 42%.

STAR a été la valeur la plus sanctionnée sur la semaine. L'action a abandonné 6,7%, à 125D, en générant un faible volume de 50 mille dinars. Le leader incontesté du secteur de l'assurance en Tunisie, affiche des primes émises en repli de -1,6%, à 290,5MD, à fin septembre 2020, contre des

primes plutôt stables entre 2017 et 2019.

Pénalisé par un courant vendeur, le titre SERVICOM s'est délesté de 6,5% à 2,030D. La valeur a drainé des capitaux de 320 mille dinars sur la semaine. Durant la communication financière tenue mardi dernier, le management a annoncé un plan de redressement moyennant la poursuite du désengagement du secteur des travaux publics et des télécoms et la focalisation sur les métiers de la climatisation et d'ascenseurs.

Malgré la suspension de sa cotation à partir du mercredi 25 novembre, le titre SITS a chapeauté le palmarès des échanges avec des capitaux de 10,8 MD. L'action du promoteur immobilier a signé une avancée de 3,8%, à 2,440D sur la semaine.

Feu vert pour le rachat par Carte de 39% du capital de l'UBCI



UBCI
GROUPE BNP PARIBAS

La Banque Centrale de Tunisie a donné son feu vert pour le rachat par carte de 39% du capital de l'UBCI détenu par BNP Paribas.

La transaction sera réalisée dès finalisation de toutes les

modalités relatives à l'opération d'acquisition.

Structure du capital de l'UBCI à la date du 26/08/2020 :

Groupe BNP Paribas : 50,08%

Groupe Tamarziste : 12,94%

Groupe Sellami (CNT) : 8,51%

Autres actionnaires : 28,47%

- Capital social : 100,008 MDT

- Nominal par action : 5 DT

- Nombre de Titres UBCI admis à la bourse : 20.001.529

- Capitalisation boursière au 30/10/2020 : 410,631 MDT (millions de DT)

- Cours de clôture du 20/11/2020 : 20,000 DT

La société Partner Investment acquiert 15% de SITS



Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Immobilière Tunis-Séoudienne -SITS- et du public que la

société PARTNER INVESTMENT, détenant de concert avec la société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS une part de 27,98% du capital de la SITS, a acquis en Bourse, en date du 24 novembre 2020, 2 354 437 actions représentant 15,09% du capital de la société SITS, franchissant ainsi de concert le seuil de 40% du capital de ladite société.

En conséquence, le CMF, en application des dispositions de l'article 7 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché finan-

cier, envisage de soumettre les sociétés PARTNER INVESTMENT et FOUNDERS CAPITAL PARTNERS de procéder à une Offre Publique d'Achat obligatoire visant le reste des actions SITS qu'elles ne détiennent pas.

L'avis d'ouverture de l'offre publique d'achat fera l'objet d'une publication ultérieure au Bulletin Officiel du CMF.

La cotation des titres SITS reprendra le lundi 30 novembre 2020.

Tunindex

6 782,21

Var. Année **-4,77 %**
27/11/2020

Tunindex 20

2 927,75

Var. Année **-6,42 %**
27/11/2020

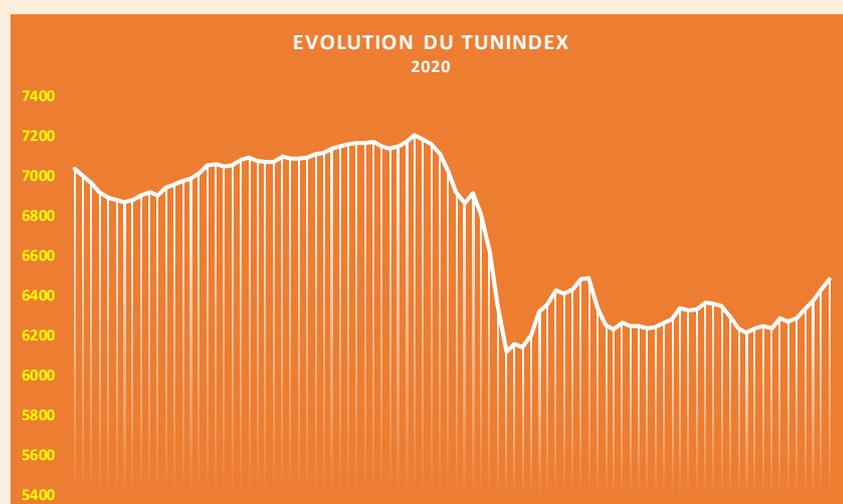
Volume semaine **35,506** Million DT

Capitalisation **21,858** Milliard DT

PER marché **9,26**
(Octobre)

INDICES SECTORIELS

Code ICB		INDICE	Var An
8000	Sociétés Financières	4 101,77	-17,04%
8300	Banques	3 754,77	-19,33%
8500	Assurances	12 462,37	8,04%
8700	Services Financiers	5 131,13	4,92%
5000	Services aux Consommateurs	2 579,54	-1,26%
5300	Distribution	4 042,42	-0,86%
3000	Biens de Consommations	8 617,96	15,37%
3300	Automobile et équipements	1 185,68	-27,65%
3500	Agro-Alimentaire et Boissons	11 036,53	17,50%
3700	Produits Ménagers et de Soins Personnel	2 400,79	11,74%
2000	Industries	1 392,25	15,35%
2300	Batiment et Matériaux de Constructions	663,72	27,18%
1000	Matériaux de Base	2 973,20	-20,26%



+ FORTES HAUSSES DE LA SEMAINE

	CLOTURE	VAR. Hebdo
TAWASOL GP HOLDING	0,310	24,24%
MAGASIN GENERAL	22,000	15,61%
CEREALIS	8,450	15,38%
SOTETEL	5,750	13,29%
UADH	1,800	13,04%

+ FORTES BAISES DE LA SEMAINE

	CLOTURE	VAR. Hebdo
STAR	125,000	-6,54%
SERVICOM	2,030	-5,00%
AMS	0,910	-4,76%
ATL	1,600	-4,76%
CARTHAGE CEMENT	1,700	-4,04%

+ FORTES BAISES DE L'ANNEE

	CLOTURE	VAR. Hebdo
ICF	66,700	-44,83%
MPBS	3,370	-41,19%
STEQ	4,450	-40,67%
ASSAD	4,400	-38,89%
MIP	0,140	-36,36%

+ FORTES HAUSSES DE L'ANNEE

	VOLUME (MDT)	% Volume Total
SERVICOM	2,030	232,79%
TUNIVEST SICAR	11,000	118,69%
UADH	1,800	91,49%
ADWYA	4,550	79,13%
AETECH	0,580	75,76%

COTATIONS

Titres	Nominal	Titres admis	Clôture			Variation Hebdo	Variation Année	Capitalisation (MDT)
			Déc. 2019	Semaine précédente	27/11/2020 De la semaine			
SOCIETES FINANCIERES								9 278,410
BANQUES								7 737,252
Amen Bank	5	26 481 000	29,190	23,900	23,900	0,00%	-18,12%	632,896
ATB	1	100 000 000	4,060	2,950	2,870	-2,71%	-29,31%	287,000
BH Bank	5	47 600 000	11,940	9,260	9,050	-2,27%	-24,20%	430,780
BIAT	10	17 000 000	114,000	93,000	95,000	2,15%	-16,67%	1 615,000
BNA	5	64 000 000	11,890	8,450	8,700	2,96%	-26,83%	556,800
Banque de Tunisie	1	225 000 000	7,800	6,650	6,650	0,00%	-14,74%	1 496,250
BTE (ADP)	20	1 000 000	9,230	7,800	8,000	2,56%	-13,33%	8,000
STB	5	155 375 000	4,680	3,470	3,470	0,00%	-25,85%	539,151
Attijari Bank	5	40 741 997	32,690	25,490	25,100	-1,53%	-23,22%	1 022,624
UBCI	5	20 001 529	30,000	20,000	20,010	0,05%	-33,30%	400,231
UIB	5	32 560 000	22,890	16,250	17,000	4,62%	-25,73%	553,520
Wifak Bank	5	30 000 000	6,850	6,400	6,500	1,56%	-5,11%	195,000
ASSURANCES								914,812
ASTREE	5	6 000 000	44,010	59,000	59,000	0,00%	34,06%	354,000
BH Assurances	5	2 660 000	32,000	47,500	47,500	0,00%	48,44%	126,350
STAR	10	2 307 693	137,160	133,990	125,000	-6,71%	-8,87%	288,462
Tunis RE	5	20 000 000	7,990	7,510	7,300	-2,80%	-8,64%	146,000
LEASING								350,340
ATL	1	32 500 000	1,700	1,700	1,600	-5,88%	-5,88%	52,000
BH Leasing	5	7 000 000	1,750	1,320	1,290	-2,27%	-26,29%	9,030
Best Lease	1	30 000 000	1,850	1,720	1,720	0,00%	-7,03%	51,600
CIL	5	5 000 000	14,950	16,200	16,000	-1,23%	7,02%	80,000
Hannibal Lease	5	8 036 000	4,540	3,380	3,340	-1,18%	-26,43%	26,840
Attijari Leasing	10	2 750 000	12,500	10,280	10,280	0,00%	-17,76%	28,270
Tunisie Leasing Fact	5	10 800 000	8,400	9,580	9,500	-0,84%	13,10%	102,600
SOCIETES D'INVESTISSEMENTS								276,006
PL. TSIE Sicaf	10	1 000 000	46,500	46,980	46,980	0,00%	1,03%	46,980
SPDIT Sicaf	1	28 000 000	8,410	7,980	7,800	-2,26%	-7,25%	218,400
Tuninvest Sicar	1	966 000	5,030	10,500	11,000	4,76%	118,69%	10,626
INDUSTRIES								8 910,479
HOLDING								2 512,893
OneTech Holding	1	53 600 000	13,510	12,200	12,460	2,13%	-7,77%	667,856
Poulina GH	1	180 003 600	13,100	10,390	10,250	-1,35%	-21,76%	1 845,037
AGRO-ALIMENTAIRE								4 683,385
CEREALIS	1	4 888 889	6,070	7,670	8,450	10,17%	39,21%	41,311
Delice Holding	10	54 907 262	10,370	14,700	14,500	-1,36%	39,83%	796,155
LAND'OR	1	11 226 376	7,900	7,000	7,170	2,43%	-9,24%	80,493
SFBT	1	198 000 000	19,010	18,250	18,840	3,23%	-0,89%	3 730,320
SOPAT	1	27 861 250	1,690	1,260	1,260	0,00%	-25,44%	35,105
PHARMACEUTIQUE								422,510
ADWYA	1	21 528 000	2,540	4,570	4,550	-0,44%	79,13%	97,952
SIPHAT	5	1 800 000	5,030	4,400	4,310	-2,05%	-14,31%	7,758
UNIMED	1	32 000 000	9,370	10,070	9,900	-1,69%	5,66%	316,800
COMPOSANTS AUTOMOBILE								72,279
ASSAD	1	12 000 000	7,200	4,380	4,400	0,46%	-38,89%	52,800
GIF	1	10 536 994	0,610	0,890	0,890	0,00%	45,90%	9,378
STEQ	5	1 400 000	7,500	4,550	4,450	-2,20%	-40,67%	6,230
STIP	1	4 207 824	1,100	0,900	0,920	2,22%	-16,36%	3,871

COTATIONS

Titres	Nominal	Titres admis	Clôture		27/11/2020	Variation Hebdo	Variation Année	Capitalisation (MDT)	
			Décembre 2019	Semaine précédente	De la semaine				
CIMENTIER								665,209	
Carthage Cement	1	343 624 940	1,190	1,790	1,700	-5,03%	42,86%	584,162	
Ciments de Bizerte	1	44 047 290	1,840	1,820	1,840	1,10%	0,00%	81,047	
CHIMIE								355,977	
Air Liquide	25	1 601 907	70,000	76,400	79,010	3,42%	12,87%	126,567	
ALKIMIA	10	1 947 253	49,990	43,260	45,880	6,06%	-8,22%	89,340	
ICF	10	2 100 000	120,900	68,200	66,700	-2,20%	-44,83%	140,070	
INDUSTRIES DIVERSES								1 936,241	
AMS	5	6 577 192	0,640	0,970	0,910	-6,19%	42,19%	5,985	
Euro-Cycle	1	8 910 000	18,840	25,600	25,370	-0,90%	34,66%	226,047	
MPBS	2	7 813 500	5,800	3,470	3,370	-2,88%	-41,90%	26,331	
New Body Line	1	4 250 400	4,990	4,380	4,300	-1,83%	-13,83%	18,277	
Office PLAST	1	11 226 376	2,690	1,900	1,940	2,11%	-27,88%	21,779	
SAH Lilas	1	65 345 762	11,750	12,480	12,500	0,16%	6,38%	816,822	
Atelier Meubles Int	1	4 634 696	4,000	2,740	2,770	1,09%	-30,75%	12,838	
SIAME	1	14 040 000	4,130	3,900	3,940	1,03%	-4,60%	55,318	
SANIMED	1,109	12 400 000	1,850	1,630	1,630	0,00%	-11,89%	20,212	
SOMOCER	1	40 656 000	0,940	1,000	1,020	2,00%	8,51%	41,469	
SOTEMAIL	1	30 200 000	2,900	3,350	3,350	0,00%	15,52%	101,170	
SOTUVER	1	27 253 600	8,350	7,080	6,920	-2,26%	-17,13%	188,595	
SOTIPAPIER	1,09	27 941 666	6,980	4,660	4,700	0,86%	-32,66%	131,326	
SOTRAPIL	5	4 138 200	11,820	12,190	12,100	-0,74%	2,37%	50,072	
TPR	1	50 000 000	4,740	4,350	4,400	1,15%	-7,17%	220,000	
IMMOBILIER								94,189	
SIMPAR	5	1 100 000	39,890	38,580	38,580	0,00%	-3,28%	42,438	
SITS	1	15 600 000	2,150	2,350	2,440	3,83%	13,49%	38,064	
ESSOUKNA	1	5 050 500	2,160	2,740	2,710	-1,09%	25,46%	13,687	
TECHNOLOGIE								104,037	
AETECH	1	2 223 334	0,330	0,580	0,580	0,00%	75,76%	1,290	
TELNET Holding	1	12 130 800	9,300	8,500	8,470	-0,35%	-8,92%	102,748	
SERVICES								1 385,468	
DISTRIBUTION AUTOMOBILE								712,942	
ARTES	1	38 250 000	4,880	4,080	4,100	0,49%	-15,98%	156,825	
CITY CARS	1	18 000 000	7,330	7,770	8,200	5,53%	11,87%	147,600	
ENNAKL Auto	1	30 000 000	12,000	11,400	11,400	0,00%	-5,00%	342,000	
UADH	1	36 953 847	0,940	1,640	1,800	9,76%	91,49%	66,517	
AUTRES SERVICES								167,778	
CELLCOM	1	4 461 532	3,710	5,200	5,100	-1,92%	37,47%	22,754	
ELECTROSTAR	2	10 287 556	1,340	1,170	1,150	-1,71%	-14,18%	11,831	
MIP	1	4 398 937	0,220	0,140	0,140	0,00%	-36,36%	0,616	
TUNISAIR	1	106 199 280	0,630	0,610	0,590	-3,28%	-6,35%	62,658	
Tunisie-Valeurs	5	4 000 000	16,980	17,480	17,480	0,00%	2,94%	69,920	
TELECOMMUNICATIONS								84,246	
SERVICOM	1	11 874 000	0,610	2,170	2,030	-6,45%	232,79%	24,104	
SOTETEL	5	4 636 800	5,150	5,220	5,750	10,15%	11,65%	26,662	
Tawasol GH	1	108 000 000	0,250	0,260	0,310	19,23%	24,00%	33,480	
DISTRIBUTION DE BIENS DE CONSOMMATION								420,503	
Sotumag	1	13 200 000	2,360	3,200	3,190	-0,31%	35,17%	42,108	
Magasin General	1	11 481 250	29,000	19,950	22,000	10,28%	-24,14%	252,588	
Monoprix	2	19 969 372	7,800	6,490	6,300	-2,93%	-19,23%	125,807	
<i>(Données fournis à titre indicatif)</i>								Total capitalisation boursière	19 574,357

Dans la rubrique TRE



WMC Le mag N°30, 26.11.2020 Investissements de la diaspora

Une Convention de Partenariat a été signée, mardi, au siège de l'APII, entre l'Agence de coopération technique allemande (GIZ), l'agence de promotion de l'industrie et l'innovation (APII) et l'incubateur Afkar, dans l'objectif de favoriser les investissements de la diaspora tunisienne et la création d'emplois en Tunisie.

Cette convention vise à promouvoir et améliorer le soutien et l'accompagnement des entrepreneurs membres de la Diaspora tunisienne...



WMC Le mag N°17, 13.08.2020 Raouf ENNAJI en son exil canadien

Très visible sur la scène entrepreneuriale tunisienne pendant des années, Raouf Ennaji en a disparu soudainement par un

jour de janvier 2019 pour réapparaître au Canada depuis un peu plus de deux ans. Début janvier 2020, la nouvelle vie canadienne du fondateur en 2012 -avec Poulina Group Holding (PGH)...



WMC Le mag N°30, 26.11.2020 Régularisation des véhicules RS

Les propriétaires des automobiles et des motocycles bénéficiant du régime de la Franchise totale accordée au titre du retour définitif des Tunisiens résidents à l'étranger sont appelés à régulariser la situation de leurs véhicules et motos immatriculés dans la série minéralogique tunisienne normale «RS», au plus tard le 31 décembre 2020. C'est la Direction de la douane tunisienne qui l'annonce dans un communiqué.



WMC Le mag N°14, 16.07.2020 Compétences tunisiennes dans le monde Dr Cyrine Belkhodja en Suisse

A l'issue de sa thèse de Doctorat, soutenue avec brio en 2015 au sein de l'Université de Lausanne en Suisse, notre compatriote, Dr Cyrine Belkhodja, s'était lancée dans la recherche scientifique dans son pays d'adoption.

Son travail au sein du groupe dirigé par le Professeur Michel Gilliet, chef du département de dermatologie du Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV) à Lausanne, s'était intéressé à un domaine particulièrement pointu de l'immuno-dermatologie, ...



WMC Le mag N°16, 06.08.2020 Mohamed Abid, un tunisien dans l'équipe de la «NASA» à la conquête de Mars

La fusée «Atlas V», a pris son envol, jeudi dernier, depuis le Cap Canaveral, en Floride, vers la planète Mars. A son bord, un robot mobile «Perseverance» et un mini-hélicoptère envoyés en mission, par la NASA, pour retrouver des traces de vie sur la planète rouge. Dans l'équipe de cette mission aérospatiale, sur laquelle beaucoup d'espoir repose partout dans le monde, se trouve le tunisien DR. Mohamed Abid, ingénieur en chef adjoint en mécanique » au sein du Jet Propulsion Laboratory (JPL).



Tunisie, premier pays africain exportateur de produits biologiques

L'indisponibilité des produits biologiques en quantités requises sur les marchés et dans les grandes surfaces est imputable à l'irrégularité de la production surtout des fruits et légumes. C'est ce qu'a affirmé la directrice générale de l'agriculture biologique au ministère de l'Agriculture, Samia Mâamar, citée par la TAP.

Elle a précisé que les produits

biologiques sont axés essentiellement sur l'huile d'olive et les dattes, destinés surtout à l'exportation, soulignant les efforts consentis par le ministère de l'Agriculture, dans le cadre du plan développement 2020-2025, pour développer le marché intérieur afin de résorber ces produits.

Le secteur de l'agriculture biolo-

gique compte parmi les secteurs les plus prometteurs en Tunisie, compte tenu de sa capacité à dynamiser et diversifier l'économie nationale.

Cette activité contribue ainsi à l'amélioration de la balance commerciale alimentaire, à travers l'impulsion de l'exportation et l'ouverture de nouveaux horizons devant les secteurs

porteurs comme les industries de transformation, le tourisme et l'environnement, outre la création de postes d'emplois et la mobilisation des investissements.

Le bio, un secteur prometteur mais...

Par ailleurs, Mâamar a souligné que malgré ses avantages comparatifs, le secteur biologique trouve des difficultés pour se développer à plus large échelle, dont le manque d'intérêt du consommateur tunisien pour l'environnement et la salubrité des aliments, les coûts élevés du contrôle et de l'accréditation dans le domaine de l'agriculture biologique, vu l'absence de laboratoires agréés dans le domaine

des analyses des résidus et des organismes génétiquement modifiés (OGM).

Elle a ajouté que parmi les autres facteurs qui entravent le développement du secteur biologique en Tunisie, figurent l'inadaptation des priorités de la recherche et de l'innovation aux exigences et aux programmes de développement du secteur biologique ainsi que les faibles opportunités d'une transition rapide au modèle biologique, à cause de l'usage intense des produits chimiques par les agriculteurs, l'infertilité du sol et l'incapacité du marché local à résorber les produits biologiques.

1er rang en Afrique et 23ème mondial...

Mâamar a évoqué l'évolution considérable des superficies biologiques établies à 325 mille ha en 2019, soit 20 fois celles de l'année 2000, bien que le secteur soit relativement récent. Elle a, dans le même sens, précisé que la Tunisie se positionne au 1er rang à l'échelle africaine et au 23ème à l'échelle mondiale.

Le nombre d'intervenants dans le secteur de l'agriculture biologique (producteurs, transformateurs et exportateurs) a augmenté de 294 en 2000 à 7190 en 2019.

L'exportation des produits biologiques monte s'accélère

Samia Mâamar fait savoir que la valeur des exportations tunisiennes de produits biologiques a atteint, en 2019, près de 677 000 dinars avec un volume de 60 000 tonnes, outre la reconnaissance de la Tunisie en tant que "pays exportateur de produits biologiques vers l'Union européenne (UE)" parmi les 11 pays ayant obtenu cette reconnaissance à l'échelle mondiale.

Elle a évoqué le rythme croissant des indicateurs de l'exportation des produits biologiques, grâce à l'effort des structures de l'Etat, pour impulser le secteur, outre la croissance de la demande en produits biologiques sur les marchés internationaux.





Chèque sans provision

Les banquiers s'inquiètent

La Commission de la législation générale a auditionné, jeudi 26 novembre, l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF), concernant la proposition de loi portant amendement des dispositions du Code de commerce relatives à l'émission de chèques sans provision.

Les différents intervenants ont été unanimes à souligner la nécessité de clarifier certains concepts et expressions juridiques et techniques utilisées dans le texte de loi proposé et qui pourraient prêter à confusion dans le cadre

du traitement de ces chèques par les banques.

Ils ont par ailleurs, estimé que cette initiative législative est devenue nécessaire vu l'augmentation des affaires d'émission de chèques sans provision et l'inefficacité de la loi actuelle face à ce phénomène.

Ils ont également, souligné la nécessité de prendre en considération, dans le cadre de ce projet de loi, les intérêts de tous les intervenants (le tireur, l'émetteur, la banque), de clarifier tous les nouveaux concepts pour

permettre la bonne compréhension du texte et de veiller à ce que le chèque garde son rôle de moyen de paiement et non pas de garantie d'emprunt.

Lamia Zralli, membre de l'APTBEF, a appelé à ne pas faire supporter aux banques, de nouveaux engagements et fardeaux financiers à travers ces amendements, faisant remarquer que l'expression " chèque électronique " a été utilisée dans le texte proposé sans clarifier ses aspects technique et juridique.

Elle considère également que



Chèques 45% des transactions

«45% des transactions financières en Tunisie sont effectuées par chèques, ce qui montre que le chèque a toujours, la confiance des Tunisiens», a fait savoir le directeur général du développement et du contrôle des systèmes et moyens de paiement de la Banque centrale de Tunisie (BCT), Mohamed Sadraoui.

Le nombre de chèques dont la valeur est inférieure à 20 dinars, ne dépasse pas les 180 mille (représentant une valeur globale de 3 millions de dinars), alors que les chèques dont le montant est compris entre 100 dinars et 20 dinars, sont de l'ordre de 4 millions de chèques (soit d'une valeur de 300 millions de dinars).

le relèvement du plafond de la valeur des chèques automatiquement payés par la banque, même si la provision est absente ou insuffisante, de 20 à 100 dinars pourrait ouvrir la porte à l'arnaque et encourager la corruption.

Elle estime que l'orientation vers l'annulation de la peine pénitentiaire pour les émetteurs des chèques sans provision, vide le paiement automatique des chèques dont la valeur est égale ou inférieure à 20 dinars, de son sens, proposant de supprimer cette disposition ou de garder le plafond de 20 dinars.

De son côté, Amel Raissi (Union internationale de banques) a souligné que l'amendement de l'article 408 du Code de commerce qui instaure la "Saisie conservatoire comme peine alternative" n'a pas pris en considération les ressources humaines et les conditions d'application des procédures, sachant que toutes les banques ont des services de Saisie conservatoire, faisant savoir que sa banque a effectué depuis le début de l'année, 1600 saisies et émis 14 mille attestations de non-paiement.

Pour sa part, Abdelaziz Joudane (BIAT) a mis l'accent sur la nécessité de procéder à un amendement global des dispositions relatives aux chèques d'une manière générale et aux chèques sans provision particulièrement,

affirmant que les établissements bancaires ambitionnent de développer le système des chèques et d'encourager l'utilisation d'autres moyens de paiement à l'instar de ce qui est fait dans d'autres pays.

Il a indiqué que les banques ne s'opposent pas au principe d'annulation de la peine pénitentiaire proposée par l'article 411, estimant que cette peine a fait preuve d'inefficacité et plaidant pour la mise en place de garanties plus importantes et de sanctions plus fermes pour garantir le paiement des chèques.

Il a dans ce sens, considéré que le doublement des amendes financières en cas de non-paiement ne résout pas le problème et ne constitue pas une sanction dissuasive, estimant que le fait de priver l'émetteur du chèque sans provision de la possibilité de conclure des transactions administratives, financières et commerciales ne permet pas non plus, de résoudre la problématique des chèques sans provision, mais de la compliquer davantage étant donné qu'elle empêche la personne concernée de travailler et de générer des revenus pour payer ses chèques.

Sana Chekir (Amen Bank) appellera, pour sa part, à cerner la liste des entraves juridiques à l'octroi d'un carnet de chèques et à réduire les délais de réponse de la Banque centrale concernant

ces entraves, exprimant la crainte quant à un éventuel rejet des chèques par tous les intervenants économiques, ce qui forcerait le retour aux transactions cash que le pays essaye de limiter.



«TUNIZI»

Reconnaître vocalement un mot du dialecte tunisien comme par exemple le mot "3asselama" et le traduire facilement et correctement sur Google, en anglais ou en d'autres langues, pourrait être désormais possible.

C'est l'un des objectifs du projet de "dataset" baptisé "Tunizi", et développé par la start-up tunisienne iCompass, spécialisée dans l'intelligence artificielle, plus particulièrement dans le domaine du traitement du langage naturel (TLN).

Il s'agit d'une base de données qui comporte 9 000 phrases écrites en dialecte tunisien et qui regroupe le premier grand ensemble de données d'analyse du sentiment, utilisé sur les réseaux sociaux.

La finalité du projet et bien d'autres en voie de développement en Afrique et dans le monde arabe est de créer des bases de données annotées et développer et soumettre des ensembles de données de tout dialecte sous-desservi et sous-représenté

en vue de les utiliser dans les futures applications de NLP comme la traduction automatique, les agents conversationnels (Chatbot) ou la reconnaissance vocale.

Pour l'intelligence artificielle, cette démarche est nécessaire parce que les ensembles de données annotés conditionnent désormais la réussite des algorithmes utilisés comme base d'apprentissage.

Dans l'impasse à cause d'un vrai faux problème

Le gouvernement tunisien est dans une impasse sans précédent. En effet, pour la deuxième fois en l'espace de quelques semaines, le gouvernement présente à l'ARP une loi de finances complémentaire nécessitant des ressources supplémentaires d'un montant important, et la Banque centrale de Tunisie (BCT) refuse le financement par injection de liquidités centrales.

Pourquoi en est-on arrivé là ? La situation catastrophique des finances publiques n'est pas née aujourd'hui. Elle est le résultat d'une accumulation des résultats de mauvaises politiques, d'une mauvaise gestion des affaires publiques, et parfois même de choix délibérés visant la satisfaction d'intérêts politiques personnels ou partisans.

1. Depuis 2011, les dépenses publiques ont augmenté à un rythme élevé, et sans rapport



Kiosque Numérique
WMC
nouvelle version



► Des magazines,
des Hors-séries,
des Revues,
des Documents
et des eBook...

avec la croissance de l'économie, et donc des moyens de la Tunisie. Les dépenses publiques ont augmenté à un rythme moyen de 10% par an, avec des pointes à +17,2% (2017) et +20% (2020) alors que le taux de croissance moyen de l'économie n'a passé dépassé 1% en moyenne, sans compter 2020 (taux de croissance attendu de -10%).

2. La conséquence directe de cette augmentation démesurée des dépenses publiques a été l'augmentation à un rythme intenable de la dette publique. La dette publique avait doublé en trois ans entre 2017 et 2019. Qui ne le savait pas ? Aujourd'hui la Tunisie est dans une situation d'endettement excessif. La dette publique s'approche du niveau de 100% du PIB. Si l'on comptait les garanties accordées par l'État aux entreprises publiques le niveau de la dette publique dépasserait 110% du PIB. Oui vous avez bien lu 110% du PIB. Le problème des finances publiques n'est donc pas né d'aujourd'hui.

3. Le refinancement des banques par la BCT, c'est-à-dire l'injection de liquidités par la BCT (ou planche à billets) pour maintenir les banques à flot avait pointé en 2018 à plus de 18 milliards de dinars dont 60% ou 11 milliards de dinars de refinancement de bons de trésor (60% de l'injection). Qui ne le savait pas ?

4. Après avoir emprunté en dinars auprès des banques tunisiennes, l'État s'est mis depuis plus de trois ans déjà à emprunter des dollars et des euros auprès des banques tunisiennes (sur des dépôts à vue de clients non-résidents) jusqu'à atteindre l'équivalent de plus de 6 milliards de dinars. Qui ne le savait pas ? En plus de créer l'effet d'éviction (des entreprises) en dinars l'État avait ajouté un effet d'éviction en devises.

5. L'État tunisien avait signé deux programmes de financement avec le FMI en 2013 et 2016, avec la BCT comme cosignataire. Les deux programmes étaient assortis d'engagements pris par l'État d'engager des réformes. Ces engagements n'ont pas été honorés et les deux programmes s'étaient soldés par un échec et une annulation partielle des montants des crédits accordés. Le montant annulé sur le crédit de 2016 était de 1,2 milliard de dollars (soit environ 3 milliards de dinars). Qui ne le savait pas.

6. Au début de cette année le ministère des finances avait « découvert » (il le savait déjà, bien entendu) que les chiffres des finances publiques ne reflétaient pas la réalité des choses, en ce sens que des dépenses publiques étaient effectuées (notamment celles relatives à la caisse de compensation) mais non prises

en compte car non encore suivies par un décaissement. Il est évident qu'une telle pratique aboutissait intentionnellement à sous-estimer les dépenses publiques, et donc le déficit budgétaire, et donc le montant de la dette publique. Il est évident aussi que cela se traduisait mécaniquement par une augmentation proportionnelle des engagements des entreprises publiques auprès des banques. Ceci s'est traduit et continue de se traduire par une création monétaire. En effet la BCT n'est pas la seule à créer de la monnaie. Les banques aussi créent de la monnaie par leur activité de crédit. La création monétaire a donc déjà eu lieu, et son effet sur l'inflation est déjà intégré, et son effet sur la valeur du dinar est déjà intégré, et son impact sur la notation souveraine de la Tunisie était déjà pris en compte.

7. La position prise par la BCT aurait été parfaitement justifiée, et même salubre, si elle était intervenue avant, bien avant 2020. La loi de 2016 portant statut de la BCT, et notamment l'indépendance de la BCT, a été conçue pour permettre à la BCT de rester indépendante et de pouvoir s'opposer à une gestion irresponsable des finances publiques. Mais la question essentielle est la suivante : un tel refus de financer de la BCT est-il opportun, ou même justifié maintenant et dans les conditions

actuelles de la Tunisie.

Pourquoi donc en est-on arrivé là ? Où est le problème ?

a- Le gouvernement (celui en place et celui d'avant) a eu tort de ne pas présenter pour cette année exceptionnelle plusieurs lois de finance complémentaires. On avait bien dit depuis novembre 2019 que le projet de loi de finance 2020 ne ressemblait en rien à une loi de finance, et qu'il fallait le réviser rapidement. Avec l'avènement de la pandémie une situation exceptionnelle s'était créée et justifiait encore plus le recours rapide à une loi de finance complémentaire depuis le mois d'avril, ou mai au plus tard. En outre nous avons de toute évidence mal géré la crise née de la pandémie sur les plans économique, financier et social. La situation économique s'est beaucoup détériorée, ce qui a entraîné une grave détérioration des revenus de l'État (fiscaux notamment). Une deuxième, et même une troisième loi de finance complémentaire était nécessaire.

b- Devant une situation aussi délicate il aurait été nécessaire de la part du gouvernement d'agir au plus vite, en commun accord avec la BCT, en préparant les solutions avant d'aller devant l'ARP. Il faut noter à ce propos que la Tunisie ne peut pas accéder actuellement au marché financier international avec ses

données actuelles (indicateurs économiques et financiers) et sa notation souveraine revue à la baisse huit fois de suite depuis 2011. Tout financement complémentaire du budget ne pouvait donc provenir que de l'intérieur, en dinars.

c- Les 10 milliards de Dinars réclamés par le gouvernement lors de la présentation de la première loi de finance complémentaire, et les huit milliards réclamés par le nouveau projet de loi de finance complémentaire se divisent en deux parties:

- 4,5 milliards de dinars (et maintenant 2,5) représentent des dépenses déjà effectuées (caisse de compensation notamment) et dont les montants sont dus aux entreprises publiques (STIR, STEG, Office des céréales, etc.) sans avoir été effectivement décaissés ;

- 5,5 milliards de dinars qui représentent le manque à gagner au niveau des revenus de l'État et qui correspondent à peu près aux salaires de la fonction publique relatifs aux mois d'octobre, novembre et décembre. Que peut donc faire le gouvernement en face d'une telle situation ? Rien ou presque. Croire que le nouveau projet de loi de finance complémentaire représente un progrès, ou un léger mieux par rapport au premier projet est un leurre. C'est du pareil au même

avec une différence près. Le gouvernement ne fait que continuer à maquiller les chiffres (de 2020 en plus du maquillage des chiffres des années précédentes) en ne comptant pas une partie des dépenses effectuées et non encore décaissés.

Le financement demandé par le gouvernement est un financement inévitable, sauf si le gouvernement et / ou la BCT acceptent de prendre le risque de ne pas payer les salaires de la fonction publique ou de reporter d'autres dépenses publiques essentielles. Les liquidités peuvent parfaitement être

fournies à l'État sans toucher au statut de la BCT. Ceci peut se faire en effet en continuant à procéder comme par le passé.

En effet, l'État peut continuer à émettre des bons de trésor qui seront souscrits par les banques et re-financés partiellement par la BCT. Une partie de ces liquidités nouvelles devant servir à rembourser une partie des crédits des entreprises publique auprès des banques locales. Il n'y aurait donc pas de création monétaire supplémentaire pour cette partie au moins. La question de savoir si on veut que la BCT puisse directement financer l'État

dans des limites spécifiques peut être reportée à plus tard. Il n'est donc pas nécessaire que la loi de finance complémentaire autorise expressément la BCT à financer.

Les liquidités qui seraient fournies à l'État n'aurait pratiquement pas de conséquences ni sur le taux d'inflation, ni sur la valeur du dinar, ni même sur la notation souveraine du pays. Nous sommes en train de gérer un vrai-faux problème. Et on aurait bien mieux fait d'éviter à la Tunisie.

Ezzeddine Saidane



«Sortilège» d'Alaeddine Slim prix du meilleur film du festival du film arabe de Zurich

Une nouvelle consécration pour le cinéma tunisien vient d'être annoncée. Le long métrage de fiction "Tlameess" ou "Sortilège" d'Ala Eddine Slim vient de remporter le prix du meilleur film lors de la cérémonie de clôture et d'annonce du palmarès dimanche soir de la 5ème édition du festival du film arabe de Zurich (AFFZ) qui s'est tenue

du 19 au 29 novembre 2020.

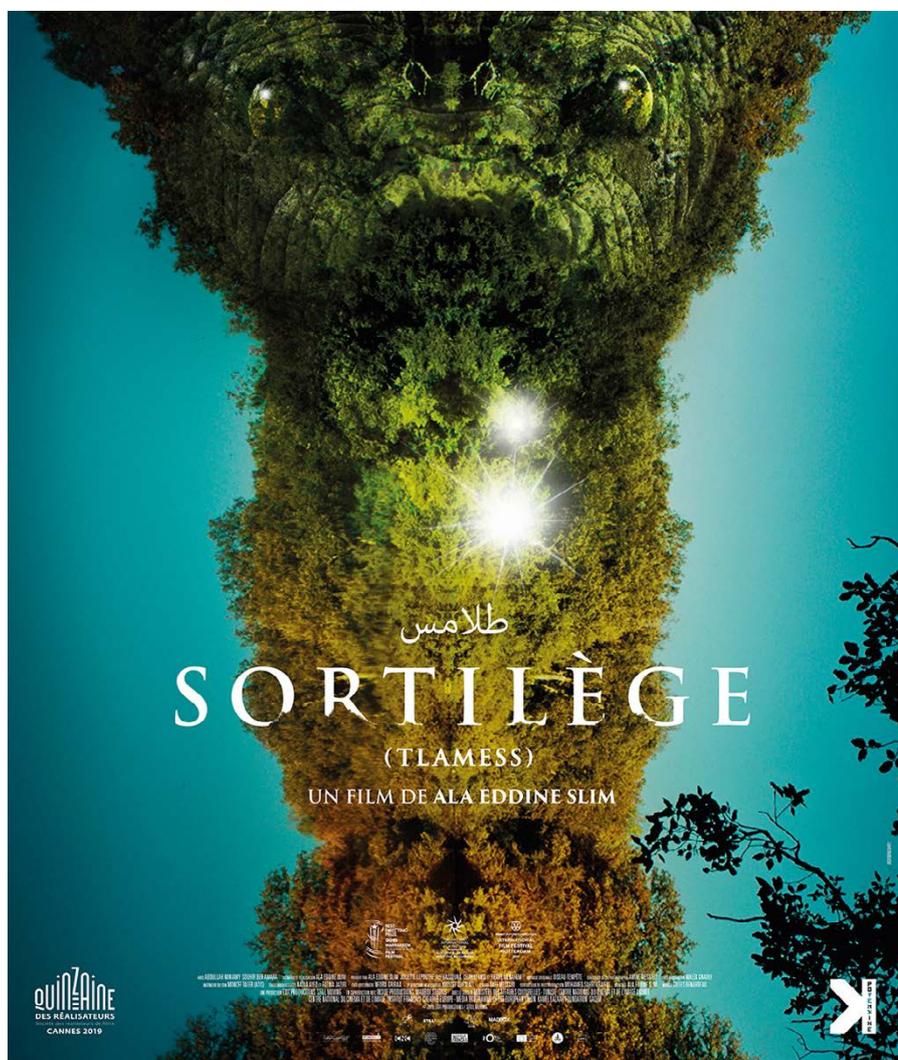
Pour cette année 2020, la 5ème édition s'est accompagnée de plusieurs innovations: pour la première fois, il y a eu une compétition dans le but de renforcer davantage la visibilité du cinéma arabe et faciliter l'accès à sa distribution en Suisse

Le jury a sélectionné deux lauréats parmi les 15 nouveaux longs métrages: meilleur réalisateur et meilleur film décerné à "Tlameess", deuxième long métrage d'Ala Eddine Slim "The last of Us".

Pour rappel, cette édition du festival, a mis pour pays cibles le Maroc et la Tunisie en mettant en avant des classiques du cinéma marocain et tunisien, et organisé deux tables rondes, pour apprendre davantage sur le cinéma de ces deux pays.

Il y'a huit ans, l'association International Arab Film Festival Zurich IAFFZ a approché le Filmpodium de la ville de Zurich pour créer un festival du film arabe à Zurich et pour Zurich. A cette époque, un objectif crucial était d'utiliser le cinéma comme "pont pour le dialogue".

Le Festival du film arabe de Zurich a lieu tous les deux ans et est organisé en coopération avec le Filmpodium Zurich .



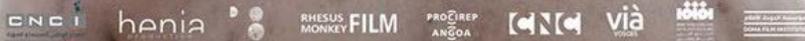


المدستاني LE DISQUALIFIÉ

UN FILM DE HAMZA OUNI

AVEC MEHREZ TAHER

ÉCRIT PAR HAMZA OUNI PRODUCTEURS DÉLÉGUÉS STEPHANE JOURDAIN ET ERIGE SEHIRI PRODUCTEUR EXÉCUTIF
AHMED KEFI MONTAGE GHALYA LACROIX ET HAFEDH LARIDHI AVEC ELIZABETH JUSTE MIXAGE JEAN-MARC SCHICK EN COPRODUCTION AVEC
VAVOSGES AVEC LE SOUTIEN DU CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE - MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES - TUNISIE CENTRE
NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE - THE ARAB FUNDS FOR ARTS AND CULTURE, DOHA FILM INSTITUTE ET
PROCIREP - SOCIÉTÉ DES PRODUCTEURS ET DE L'ANGOA



«Le disqualifié» de Hamza Ouni Primé

Le film documentaire tunisien "Le disqualifié" de Hamza Ouni vient de remporter la mention spéciale du jury du festival Biaff Doc

(Batumi International Art-House Film Festival) à Géorgie.

D'une durée de 114 minutes,

"El Medestansi" ou "the disqualified" (production Tunisie-France-Qatar) a participé à la compétition officielle du festival qui s'est déroulé dans sa quinzième édition dans une version en ligne du 15 au 25 novembre 2020 et dont le palmarès a été annoncé mercredi soir.

Ce film est le deuxième long métrage de Hamza Ouni. Les événements se déroulent dans le quartier d'El Mhamdia, l'un des quartiers populaires de la capitale Tunis. Le réalisateur suit la vie de Mehrez depuis 2005 et tout au long de 12 ans, Mehrez un jeune voisin et ami du cinéaste, danseur et comédien doué, mais aussi dépendant aux jeux d'argent et aux courses de chevaux, il se bat contre lui-même et contre les contradictions désarmantes de son pays. Dans son inlassable quête d'émotions sincères, Mehrez défie toutes les règles établies (synopsis).

Pour rappel, ce film a remporté la mention spéciale du jury de la 51ème édition du festival international de cinéma Nyon (Suisse), "Visions du réel", qui s'est tenu cette année dans une édition en ligne du 17 avril au 2 mai 2020.



Court métrage

«A moitié d'âme»

propose une image qui interpelle
le cœur dans une société où l'argent
est le maître du monde

Le jeune réalisateur tunisien Marwen Trabelsi vient d'achever le tournage de son nouveau film portant le nom de "A moitié d'âme", un court métrage de fiction produit par El Horra Productions. Actuellement en phase de montage, sa première est prévue pour le début de l'année 2021.

Le film est d'une durée de 25 minutes et réunit comme personnages principaux l'homme de théâtre Abdelkader Ben Said et la petite-fille Emna Halfaoui.

Le film relate l'histoire de Naji et Amal, père et fille, vivant dans une ancienne usine désinfectée aux environs de la ville. Naji a perdu récemment son travail. Pour survivre, il récupère de vieux objets hétéroclites qu'il vend par la suite.

Un jour sa fille tombe malade d'une tumeur au cerveau. Il a écouté sur une chaîne de radio une annonce où on propose le commerce des âmes dont la grande valeur monétaire concerne la catégorie des suici-

daires.

Naji passe le test, mais à son grand malheur, il ne lui reste que dix ans à vivre et cela ne couvre pas les frais de l'opération de sa petite fille.

A propos de son film le réalisateur s'explique " Nous vivons à une époque où l'être humain n'a plus de valeur. L'homme dénué de toute humanité, tout est matérialisé. Tout devient objet de marchandise.

Lu pour vous

La Libye sous la loupe de “Libyan Affairs”



- الحراك المجتمعي في ليبيا والحاجة إلى مقاربات تنويرية
د. حسين سالم مرجين
- حوار مع عبد الرؤوف بيت المال :
دور المجتمع المدني مازال ضعيفا
- تغيير الموقف الأمريكي وتأثيره في حسم الأزمة الليبية
رشيد حشانة
- الصراع المسلح في ليبيا وآثاره الاجتماعية والصحية والنفسية
د. علي الخوات
- انتهاك الحريات في ليبيا بتفاقم
والمجتمع المدني ضحية الأولى
سعيد الفراني
- تأثير النزاعات المسلحة على المرأة الليبية
د. نورا - م. م. م.



- Tempts at Appeasing Khalifa Haftar
WOLFRAM LACHER
- Tunisia's electoral fatigue
and the bumpy road ahead
GIULIA CIMINI
- The Tunisia Model :
Lessons From a New Arab Democracy
SARAH E. YERKES
- L'Afrique du Nord après les révoltes arabes :
3 questions à Luis Martinez
PASCAL BONIFACE
- Algérie : Le système Bouteflika,
ou la corruption en toute impunité
HAIMEJ GUENANEA

de force qui y prévalent, la revue bimensuelle trilingue (arabe, français et anglais) « Libyan Affairs » a publié une dizaine d'articles rédigés par des spécialistes de la question libyenne.

Les thèmes traités sont d'une grande actualité. Le rédacteur en chef de la revue, Rachid Khechana, a consacré sa contribution au Forum de dialogue politique direct inter-libyen qui vient de se tenir à Tunis, à l'indépendance de la décision libyenne et aux chances de pacification de ce pays meurtri par une guerre civile qui a duré des années.

Toujours au rayon de l'actualité, Adlène Meddi, reporter et écrivain algérien, traite des « dessous de la tournée maghrébine du secrétaire américain à la Défense » (fin septembre-début octobre 2020).

Dimension géostratégique du conflit inter-libyen

Un intérêt particulier est accordé aux puissances internationales et

A Tunis tout comme à Tripoli, la réouverture des frontières terrestres et aériennes et la reprise des échanges commerciaux ont été bien accueillies par les communautés des deux pays.

Réputés pour être le poumon de l'économie tunisienne, les échanges commerciaux avec la Libye ont été, ces derniers mois, lourdement impactés par la crise du coronavirus. On évoque surtout les produits alimentaires et autres fruits et légumes qui ont enregistré un recul considérable.

Néanmoins, les exportateurs et investisseurs qui vont reprendre leurs activités avec ce pays voisin ont à charge de bien s'informer des développements de la situation qui prévaut en Libye. L'objectif étant de préserver leurs intérêts et de se prémunir de toute mauvaise surprise, même si les dernières initiatives augurent d'une pacification de la situation dans ce pays.

Pour comprendre l'évolution de la situation en Libye et les rapports

régionales qui interviennent dans le conflit inter-libyen.

On trouve à ce propos un article d'Ismail Jamel sur «l'avenir de l'accord de coopération militaire entre la Turquie et le GUN» ; un autre signé par le chercheur Jalel Harchaoui sur « la stratégie de pinçage que mène en Libye la Russie contre l'Europe » ; un troisième rédigé par Luis lema, journaliste au site suisse Le Temps : « En Libye, ces mercenaires russes qui n'existent pas », tandis qu'un quatrième article porte la signature d'un universitaire libyen basé à Benghazi, Obada Hassi, où il évoque comment « les Etats-Unis ont fait migrer en Afrique du Nord leur conflit avec la Russie ».

D'autres contributions sont consacrées à des problématiques inter-libyennes. Trois articles méritent d'être évoqués. Le premier signé par le journaliste libyen Hamza Jabbouda : «Moammar El Kadhafi et l'opposition» et celui rédigé par l'écrivain libyen Salem El Oukli sur le thème «l'optimisme des initiatives et la problématique des milices». Le troisième est l'œuvre de Frédéric Bobin, correspondant du quotidien Le Monde à Tunis : «l'émergence d'une société civile protestataire rebat les cartes politiques».

Et pour ne rien oublier, des contributions en anglais sont également publiées. Il s'agit de l'article de Francis Fukuyama,

écrivain américain et professeur d'économie politique « the pandemic and political order : it takes a state » et de l'article de Dajallil Lounnas « the libyan security Continuum : The impact of the Libyan crisis on the north african / shalien régional system ».

Le chercheur et écrivain turc Fehim Tastekin, Yassine Ksibi, chercheur à l'Université de Sfax, Pascal Boniface, directeur de l'IRIS, et Baligh Nabli, chercheur à l'IRIS ont également contribué à cette 17ème livraison de « Libyan Affairs ».

Abou SARRA





Négocier l'Aleca, quel intérêt pour la Tunisie ?

La réflexion sur le projet d'Accord de libre-échange complet et approfondi (Aleca), dont les négociations sont suspendues, vient d'être enrichie par la publication d'un ouvrage universitaire intitulé « Négocier l'Aleca : quel intérêt pour la Tunisie ? ».

Le mérite de cet ouvrage réside dans l'effort déployé par les conférenciers pour dénoncer les limites de l'offre européenne et pour esquisser les grandes

lignes ce que pourrait être l'offre tunisienne qui tarde à venir.

Selon le responsable de la publication, Haykel Ben Mahfoudh, directeur du Laboratoire de recherche en droit international et européen et relations Maghreb-Europe relevant de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, l'ouvrage « propose des pistes de réflexion pluridisciplinaire sur un sujet devenu aujourd'hui au cœur

du débat sur les choix politiques, économiques et sécuritaires à venir de la société tunisienne ».

Publié avec le soutien de la Fondation allemande Hanns Seidel, l'ouvrage de 248 pages comporte les actes d'un colloque organisé les 23 et 24 novembre 2018 sur l'Aleca et auquel ont pris part des juristes spécialistes du droit européen, diplomates et économistes.

L'ouvrage est articulé autour de cinq volets : cadre et objet des négociations sur l'Aleca, l'approche globale des négociations (quelle feuille de route pour la Tunisie ?...), l'investissement, enjeu primordial des négociations, approfondissement des engagements de l'Association (la mobilité des personnes et l'Aleca...), les blocages conjoncturels et les défis à relever (règlements des différends en matière d'investissement dans l'Aleca...).

La libre circulation, talon d'Achille de l'offre européenne

Dans cet ouvrage, l'Aleca est présenté, du point de vue européen, comme un accord qui vise à approfondir et à compléter la zone de libre-échange pour les produits manufacturés mise en place il y a vingt ans, suite à la conclusion en 1995 de l'Accord d'Association. Il tend à intégrer étroitement l'économie tunisienne dans le marché unique de l'Union européenne sur la base d'un rapprochement progressif de la législation tunisienne avec l'acquis communautaire.

L'Aleca va ensuite permettre un meilleur accès mutuel pour les biens, les services et les investissements. « Il couvrira le climat des affaires, le commerce des services, des produits agricoles, des produits agricoles transformés et des produits

halieutiques, l'énergie, la propriété intellectuelle, la politique de concurrence les instruments de défense commerciale, la transparence des réglementations et les marchés publics ».

Un intérêt particulier sera porté aux normes, à la protection de l'environnement et à la responsabilité sociale des entreprises.

L'offre européenne est épinglée pour son approche restrictive de l'accord qui privilégie la libéralisation des échanges dans les domaines précités et exclut la libre circulation de part et d'autre des acteurs devant concrétiser sur le terrain l'accord.

Dans sa communication, l'universitaire Wafa Chaouch Nouira relève que « la mobilité des personnes physiques, question centrale pour les prestataires de services tunisiens, est évoquée en termes de présence temporaire des personnes physiques à des fins professionnelles, de fourniture transfrontalière de services de visiteurs en déplacements d'affaires et de personnes faisant l'objet de transfert temporaire intragroupe... ».

Pour l'histoire, la Commission européenne qui négocie l'accord a constamment évacué cette question de libre circulation, prétextant que cette problématique relève des Etats membres, c'est-à-dire du Conseil de l'Eu-

rope.

Esquisse des contours d'une offre tunisienne

Quant à l'offre tunisienne, l'économiste Ridha Meddeb en a esquissé les grandes lignes. Cela pourrait concerner « la levée de toutes les barrières non tarifaires non justifiées techniquement et économiquement ; la libre circulation des professionnels et des étudiants ; l'accès au programme d'échanges Erasmus pour l'ensemble des étudiants tunisiens ; la lutte concertée contre le pillage organisé des compétences tunisiennes et à minima, une compensation financière juste pour couvrir les coûts du Brain Drain ; la mise à niveau du secteur agricole ; le bénéfice de programmes de jumelage pour la modernisation de l'administration et de sa réforme ; l'accès aux fonds structurels pour l'aménagement du territoire ; et la mutualisation des moyens en matière de protection civile et de sécurité extérieure ».

Par-delà ces angles de lecture, les contributions des universitaires, diplomates et économistes à cet ouvrage constituent une œuvre de référence de qualité pour les juristes, décideurs politiques, acteurs institutionnels et les autres parties qui s'intéressent à l'Aleca. L'ouvrage mérite le détour.

C'ÉTAIT EN...



Futuriste, mon futur mobile TCS*, ... pas si sûr !

A la veille d'un départ en vacances, on est probablement nombreux à avoir des petites envies d'achats d'objets Technos ; un baladeur MP3 pour écouter de la musique pendant les longs après-midi de farniente, si cher à notre collègue RBH, de ces vacances qu'on commence à

prendre, pour certains, sous la pression du devoir envers la famille.

Très rapidement, ces envies deviennent un véritable casse-tête, le choix est réduit à une peau de chagrin, sauf pour les mobiles sous l'effet des 6 millions d'abonnés, les prix 50% plus

chers qu'en Europe pour cause de produit de luxe surtaxé et un budget qui, sous l'effet des additions impossibles, finit par sortir le carton rouge (à la mode grâce à Zidane).

Cette recherche infructueuse –probablement pour longtemps-,(comme pour pas mal

d'appels d'offres) a au moins permis de mettre en valeur les jeux-produits des grandes marques internationales. Sur des marchés à revenu modeste, ça devient une véritable provocation de proposer des nouveaux produits tous les mois (pour les différentes marques) avec des nouvelles combinaisons de fonctions (téléphone mobile, baladeur MP3 de grande qualité, téléphone mobile et appareil photo de qualité équivalente à un appareil photo numérique, un PDA et téléphone mobile, une console de jeux et un baladeur MP3,...).

Résultat : si on avait besoin d'avoir un téléphone et un meilleur appareil photo, on serait obligé de remplacer celui qu'on a (pour en faire quoi de l'ancien ?), et comme j'ai 2 numéros de téléphones mobiles -un professionnel et un autre privé (il ne l'est plus depuis les premières semaines, la secrétaire a fini par le communiquer à tous ceux et celles qui n'arrivent pas à me joindre et à la première demande)- en attendant le 3ème numéro (au prix de l'abonnement pourquoi s'en priver) qui sera cette fois-ci, je l'espère, strictement confidentiel.

Si on fait l'addition : 2 téléphones mobiles, un appareil photo numérique (pour des instants inoubliables !), un baladeur MP3 (j'ai bien le droit d'écouter de la musique une fois par an), une

console de jeux (il n'est peut-être pas trop tard pour apprendre à jouer avec ces machins- ils ont au moins le mérite d'occuper les enfants 12h par jour en attendant le départ en vacances), un ordinateur portable (on n'arrive plus à s'en séparer- heureusement que madame a fini par l'accepter).

Au total, c'est 3 à quatre appareils qui devraient se trimbaler entre mes poches, celles des enfants (pour la bonne cause), le sac à main de madame et la petite armoire du salon, sans compter la ribambelle de câbles d'alimentation, de câbles USB, d'accessoires... soit 1 à 2 kilos d'objets.

Ces grandes marques internationales devraient peut-être arrêter de jouer avec nos nerfs en nous imposant leurs stratégies produits et se décider à nous proposer la possibilité de

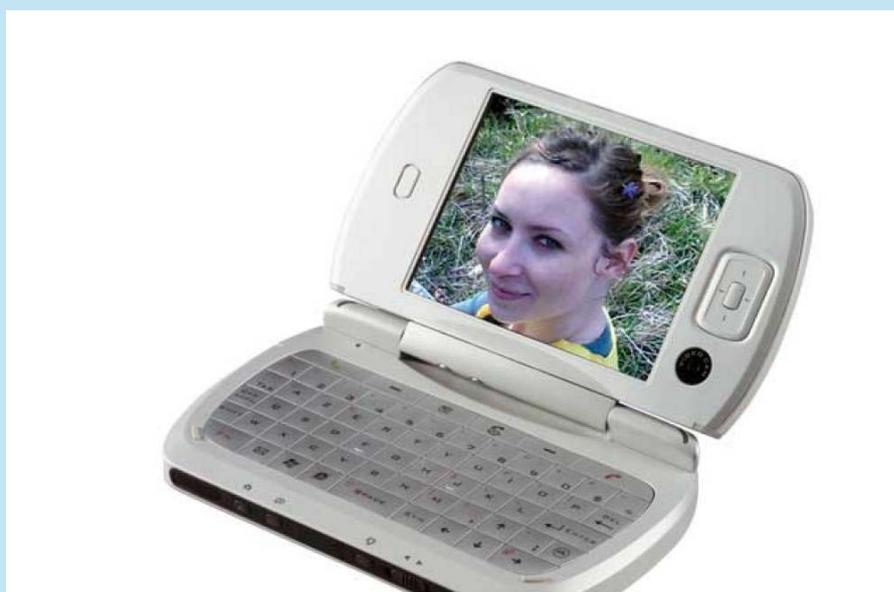
disposer d'un mobile TCS (TCS : Techno Couteau Suisse), ...si on y tient vraiment.

D'ailleurs, c'est très simple, j'ai décidé de ne plus rien acheter en attendant ce type de modèle. ... Il y en a un, au moins, qui va vraiment aimer, «Mon Portefeuille».

Spécifications du mobile TCS (Techno Couteau Suisse):

1- Base :

Pour base, je me contenterais de la quincaillerie du Qtek 9000 (999 euros) pour son écran tactile 3,6", son clavier escamoté, son Windows mobile 5.0 (mais un symbian ferait aussi bien l'affaire), son téléphone (pour la qualité de réception, on peut bien exiger au moins un 3 étoiles) auquel on ajoutera la compatibilité GPRS/EDGE (il est déjà prêt pour la 3G). Côté connectivité et en plus





de l'IrDA, Bluetooth et WiFi, on lui demandera de se tenir prêt pour le WiMax.

Pour le GPS, même si je ne sais pas encore à quoi ça peut me servir, il doit l'intégrer en standard.

Pour la mémoire interne, il ne faut pas exagérer, au prix de la barrette, je vois pas pourquoi on ne peut exiger un 512 Mo pour commencer. Côté disque dur, autant y intégrer un 60 Go, ce type de disque est déjà embarqué sur des baladeurs MP3.

Maintenant et comme on ne peut pas vous demander d'y ajouter un lecteur-graveur de CD-DVD (il ne faut pas exagérer), on se contentera d'un lecteur de cartes mémoires multi-standards (surtout pas de cartes propriétaires- une carte 1 Go à 100 dinars ça passe encore).

Pour clore les spécifications de base et concernant la partie

téléphonie, on voudrait pouvoir embarquer 3 numéros de téléphones mobiles, en sandwich ou grâce à la puce multi-numéros, ...n'allez pas me dire qu'elle n'existe pas encore.

2- Baladeur MP3 :

Côté baladeur MP3, vous avez suffisamment d'espace pour intégrer un vrai et de qualité équivalente à un iPod ou un Creative Zen ; vous l'avez fait pour certains de vos modèles récents. Côté compatibilité, on vous fait confiance, ne ratez aucune norme (MP3, WMA, AAC, ATRAC...); pour les achats en ligne, prévoyez ... on y viendra peut-être un jour.

Côté casques, allez-y dans le standard, je sais que c'est pas votre métier de concevoir des casques de qualité....

3- Photo :

Là aussi et pour certaines marques, on sait que vous êtes en train de préparer les futurs 5 et 7 Mégapixels ; mais pour l'instant, je me contenterais du 3,2 Mégapixels (l'écart 3,2 – 5 est peu significatif, un spécialiste me l'a confirmé). Pour le caillou, faites appel aux grands noms de la photographie, ...maintenant si vous me proposez une optique Carl Zeiss, j'en serai heureux (je n'ai jamais pu jusqu'à là en avoir un, c'est en somme un

vieux rêve), le zoom optique X3 est vraiment nécessaire, pour le zoom numérique faites comme vous le voyez, ça me dérange pas.

Pour finir, on sait que le flash que vous collez sur ce type d'appareil ne sert pas à grand-chose, prévoyez donc la possibilité d'utiliser un vrai flash.

4- Radio-TV :

Vous le faites déjà pour la radio, ajoutez la TV et adaptez-là à toutes les normes de réception actuelles et futures, je ne compte pas changer d'appareil avant longtemps.

5- Console de jeux :

L'équivalent d'une PSP ou d'une Xbox est sûrement du domaine du faisable... non.

Pour terminer, demandez à vos laboratoires de mettre tout ça dans la carcasse proposée sans dépasser les 250 grammes et mettez-les dès maintenant sur le chantier de la miniaturisation future de ce type d'appareil.

Une fois dans le commerce, faites-moi signe, j'arriverais peut-être à l'acheter... je pourrais même recourir à un crédit à la consommation pour l'avoir.

Bouclé à 15h48 par 40° à l'ombre - Le 18 juillet 2006

TRANSFORMATION DIGITALE

DES GRANDS INTERVIEWS DE
MINISTRES, DE CHEFS D'ENTREPRISES,
DE RESPONSABLES SECTORIELS ET
D'EXPERTS...

**+ INFOGRAPHIES
ET DOCUMENTS**

DÉCOUVRIR



w m c

HORS-SÉRIE



+ 200 PAGES

WMC *Le Mag*

SPÉCIAL SÉANCE UNIQUE

ÉDITION NUMÉRIQUE HEBDOMADAIRE



l'Essentiel de l'actualité, de l'économie
et des finances en Tunisie

Inclus, une rubrique **TUNISIENS DU
MONDE** dédiée aux TRE

+ une sélection de CHRONIQUES,
de TEXTES du Temps d'avant...
A lire sous un Parasol

TOUS LES **JEUDIS**

une publication de WEBMANAGERCENTER.COM